

# **Évaluation de la déclaration des prestations d'a.-e. et d'a.s. dans le cadre de l'EDTR**

**par Constantine Kapsalis**

**N° 166**

**11F0019MPF N° 166**

**ISSN : 1200-5231**

**ISSN : 0-660-96485-6**

Prix : 5 \$ le numéro, 25 \$ annuellement

Analyse des entreprises et du marché du travail  
24F, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6  
Data Probe Economic Consulting Inc.  
Tél. : (613) 951-1804

**Août 2001**

Les vues exprimées dans le présent document appartiennent à son auteur et peuvent ne pas refléter celles de Statistique Canada. L'auteur remercie de leurs commentaires constructifs les employés suivants du Bureau : Garnett Picot, René Morissette et Marc Frenette, de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, et Maryanne Webber et Philip Giles, de la Division de la statistique du revenu. L'auteur est responsable des erreurs ou des omissions que renferme encore son document.

*Also available in English*

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



## *Table des matières*

|   |    |
|---|----|
| 1. Sommaire   | 1  |
| 2. Constatations  | 1  |
| a) Assurance-emploi   | 1  |
| b) Aide sociale   | 2  |
| 3. Recommandations  | 3  |
| a) Assurance-emploi   | 3  |
| b) Aide sociale   | 3  |
| 1. Introduction   | 5  |
| 2. Sous-déclaration des prestations d'a.-e.                               | 6  |
| 2.1 Analyse   | 6  |
| 2.2 Constatations   | 6  |
| a) Nombre mensuel de prestataires d'a.-e.                                 | 6  |
| b) Nombre annuel de prestataires d'a.-e.                                  | 8  |
| c) Paiements annuels de prestations d'a.-e.                               | 8  |
| 2.3 Conclusion  | 10 |
| 3. Effet de « troncature » des prestations d'a.-e.                        | 12 |
| 3.1 Analyse   | 12 |
| 3.2 Constatations   | 12 |
| 3.3 Conclusion  | 14 |
| 4. Sous-déclaration des prestations d'a.s.                                | 14 |
| 4.1 Analyse   | 14 |
| 4.2 Constatations   | 15 |
| 4.3 Conclusion  | 17 |
| 5. Effet de troncature des prestations d'a.s.                             | 18 |
| 5.1 Analyse   | 18 |
| 5.2 Constatations   | 18 |
| 5.3 Nature des pointes au niveau de l'a.s.                                | 20 |
| 5.4 Réponses par personne interposée                                      | 23 |
| 5.5 Analyse de régression logit   | 23 |
| 5.6 Interview dépendante  | 23 |
| a) Introduction   | 23 |
| b) Interviews dépendantes pour les prestations d'a.-e., d'a.s. et pour AT | 24 |
| c) Ajustements et imputations   | 24 |
| d) Commentaires   | 25 |
| 5.7 Conclusion  | 26 |
| Publications connexes de Statistique Canada                               | 33 |

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



## **RÉSUMÉ**

La présente étude est consacrée à une évaluation de deux problèmes que peut poser la déclaration des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) et d'aide sociale (a.s.) dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : a) la sous-déclaration du nombre mensuel de prestataires et b) une tendance à déclarer incorrectement avoir reçu des prestations toute une année, tandis qu'en fait on peut n'en avoir touché que certains mois, ce qui mène à des pointes artificielles au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations (l'effet de troncature). Les résultats de notre analyse montrent que :

- 1) Le taux de sous-déclaration des prestations d'a.-e. dans le cadre de l'EDTR est d'environ 15 %. Même s'il varie suivant le mois (de 0 % à 30 %), ce taux est assez stable d'une année à une autre.
- 2) Il y a des pointes importantes au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations d'a.-e. Les pointes au niveau du nombre de débuts en janvier des périodes de telles prestations semblent cependant représenter un phénomène réel, plutôt qu'un problème de troncature. Elles reflètent étroitement la courbe de répartition de l'établissement des nouvelles périodes de prestations d'a.-e. (dont le nombre augmente considérablement en janvier à la suite de la baisse de l'emploi après le sommet atteint pendant le congé de Noël par la demande de main-d'œuvre). Il n'y a pas de statistiques correspondantes pour les cessations des périodes d'a.-e. qui permettraient d'évaluer la nature des pointes de décembre.
- 3) Le taux de sous-déclaration des prestations d'a.s. dans le cadre de l'EDTR, énormément supérieur au taux de sous-déclaration des prestations d'a.-e., est d'environ 50 %. Il chute à 20 % à 30 % approximativement, si nous supposons que les gens qui ont reçu des prestations d'a.s., mais qui n'ont pas déclaré durant quels mois ils en ont touché, ont reçu de telles prestations toute l'année.
- 4) Il y a des pointes importantes au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations d'a.s. Comme dans le cas de l'a.-e., ces pointes au niveau de l'a.s. pourraient refléter un phénomène réel. Après tout, les débuts et les cessations des périodes de prestations d'a.s. sont influencés par les conditions du marché du travail de la même façon que le sont les débuts et les cessations des périodes de prestations d'a.-e. Les pointes au niveau de l'a.s. sont cependant beaucoup plus importantes qu'au niveau de l'a.-e., ce qui accroît la probabilité qu'elles soient dues, tout au moins en partie, à un effet de troncature.

**Mots clés :** EDTR, sous-déclaration, effet de troncature, assurance-emploi, aide sociale

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



## ***1. Sommaire***

La présente étude a pour objectifs d'évaluer deux problèmes que peut poser la déclaration des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) et d'aide sociale (a.s.) dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de proposer des moyens de les surmonter :

- la sous-déclaration du nombre de prestataires et du montant des prestations reçues;
- un « effet de troncature » provenant d'une tendance à déclarer incorrectement avoir reçu des prestations toute une année, tandis qu'en fait on peut n'en avoir touché que certains mois, ce qui mène à des pointes artificielles au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations (l'effet de troncature); ce problème fausse la durée des périodes de prestations et l'enchaînement des différents types de prestations.

## ***2. Constatations***

### ***a) Assurance-emploi***

Les résultats de notre analyse montrent que :

#### *Sous-déclaration des prestations d'a.-e. :*

- Le taux de sous-déclaration des prestations d'a.-e. dans le cadre de l'EDTR est d'environ 15 %. Même s'il varie suivant le mois (de 0 % à 30 %), ce taux est assez stable d'une année à une autre.
- L'ampleur de la sous-déclaration des paiements des prestations d'a.-e. dans le cadre de l'EDTR est d'environ 10 % par rapport aux données administratives de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

#### *Effet de troncature des prestations d'a.-e. :*

- Il y a des pointes importantes au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations d'a.-e.
- Les pointes au niveau du nombre de débuts en janvier des périodes de telles prestations semblent cependant représenter un phénomène réel, plutôt qu'un problème de troncature; elles reflètent étroitement la courbe de répartition de l'établissement des nouvelles périodes d'a.-e., dont le nombre augmente considérablement en janvier à la suite de la baisse de l'emploi après le sommet atteint pendant la période de Noël par la demande de main-d'œuvre.
- Les pointes au niveau du nombre de cessations en décembre des périodes de prestations d'a.-e. représentent aussi très probablement un phénomène réel. On peut les expliquer par la hausse du nombre d'emplois saisonniers en décembre, qui amène les prestataires d'a.-e. à trouver du travail et à cesser de demander de telles prestations. Parce que nous ne disposons pas de statistiques administratives auxquelles les comparer, nous ne savons cependant pas clairement dans quelle mesure les pointes en décembre représentent un phénomène réel ni dans quelle mesure également elles représentent un problème de troncature.

## ***b) Aide sociale***

### *Sous-déclaration des prestations d'a.s. :*

- Le taux de sous-déclaration des prestations d'a.s. dans le cadre de l'EDTR, considérablement supérieur au taux de sous-déclaration des prestations d'a.-e., est d'environ 50 %. Il chute à 20 % à 30 % approximativement si nous supposons que les gens ayant reçu des prestations d'a.s., mais qui n'ont pas déclaré durant quels mois ils en ont touché ont reçu de telles prestations toute l'année.
- Le montant des prestations d'a.s. déclaré dans le cadre de l'EDTR correspond environ aux deux tiers du montant indiqué dans les données administratives des provinces.

### *Effet de troncature des prestations d'a.s. :*

- Il y a des pointes importantes au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations d'a.s. Comme dans le cas de l'a.-e., les pointes pourraient refléter un phénomène réel. Après tout, les débuts et les cessations des périodes de prestations d'a.s. sont influencés par les conditions du marché du travail de la même façon que le sont les débuts et les cessations des périodes de prestations d'a.-e.
- Il y a cependant au moins deux raisons pour lesquelles il est raisonnable de conclure que les pointes au niveau du nombre de débuts et de cessations des périodes de prestations d'a.s. représentent dans une grande mesure un effet de troncature :
  - a) ces pointes sont beaucoup plus importantes que celles observées au niveau de l'a.-e.; et
  - b) la courbe de répartition mensuelle des prestations semble suspecte: par exemple, la plupart des répondants ayant indiqué une cessation en décembre 1996 de leurs prestations d'a.s. ont déclaré qu'ils ont reçu de telles prestations tous les mois en 1996 et ont déclaré ne pas en avoir touché du tout en 1997; le soupçon est relié au fait que quand ils reçoivent des prestations d'a.s. durant la plupart des mois de l'année, les gens ont tendance à déclarer qu'ils ont reçu de telles prestations tous les mois; inversement, quand ils ne reçoivent pas de prestation d'a.s. durant la plupart des mois de l'année, les gens ont tendance à déclarer qu'ils n'en ont pas du tout touché.



### 3. *Recommandations*

#### *a) Assurance-emploi*

Les données sur l'a.-e. collectées dans le cadre de l'EDTR sont d'assez bonne qualité; le taux de déclaration des prestations d'a.-e. est élevé et rien ne prouve à ce niveau un effet de troncature. Il n'y a donc aucune raison impérative justifiant des mesures draconiennes dans ce cas. Certains des changements recommandés ci-dessous relativement à l'a.s. accroîtraient cependant davantage le taux de déclaration des prestations d'a.-e.

#### *b) Aide sociale*

À l'opposé, l'a.s. est exposée à une importante sous-déclaration des prestations et à des effets de troncature prononcés. On peut prendre un certain nombre de mesures pour accroître le taux de déclaration des prestations d'a.s. :

- Les imputations : L'une des façons de s'attaquer au problème de la sous-déclaration des prestations d'a.s. consiste à imputer des mois et des montants de telles prestations à partir des caractéristiques personnelles et de la situation par rapport au marché du travail des répondants.
- Le couplage des données : Une méthode plus satisfaisante consiste à élargir le concept de couplage des données et à coupler les données de l'EDTR non seulement aux données relatives à l'impôt sur le revenu, mais également aux dossiers provinciaux d'a.s. (la même suggestion s'applique aux données sur l'a.-e., bien que cela soit moins urgent que dans le cas de l'aide sociale). Le couplage des données viendrait également à bout du problème de troncature.
- Les questions d'interview dépendantes : Actuellement, les questions d'interview dépendantes relatives à l'a.s. (et à l'a.-e.) n'en sont pas réellement. Elles sont simplement utilisées pour mettre les répondants dans la bonne disposition d'esprit, mais ne servent pas à améliorer la qualité des données :
  - a) dans le cas des gens ayant déclaré qu'ils ont reçu des prestations en décembre de l'année précédente, si l'information est contredite l'année suivante, on ne prend aucune mesure;
  - b) dans le cas des gens n'ayant pas déclaré qu'ils ont reçu des prestations en décembre de l'année précédente, on ne pose absolument aucune question d'interview dépendante.

Il sera logique :

- a) de poser des questions d'interview dépendantes à tous les répondants (c'est-à-dire que même si les répondants ont déclaré en janvier 1997 qu'ils n'ont pas reçu de prestation d'a.s., s'assurer qu'ils sont d'accord avec l'information qu'ils ont fournie l'an dernier au sujet de prestations en décembre, qu'ils aient ou n'aient pas déclaré en avoir reçu ce mois-là);
- b) s'il y a une contradiction entre les réponses aux questions d'interview dépendantes, on devrait s'efforcer de la régler, autant durant l'interview (en approfondissant davantage) qu'au moyen de la vérification des réponses plus tard; cela est particulièrement important si la contradiction entre les réponses aux questions peut entraîner un effet de troncature; par exemple :
  - supposons que des répondants ont déclaré en janvier 1997 avoir reçu des prestations d'a.s. en décembre 1996;

- puis supposons qu'à l'interview suivante (en janvier 1998) ils ont contesté le fait d'avoir reçu des prestations d'a.s. en décembre 1996 et déclaré n'en avoir reçu aucune en 1997; en cas de non-règlement de la contradiction entre les deux réponses, il semblerait qu'une période de prestations d'a.s. ait pris fin en décembre 1996 (ce qui entraîne un effet de troncature).
- La vérification du revenu : Pour ce qui est des ajustements et des imputations, étant donné qu'il y a sous-déclaration des prestations d'a.-e. (de même que d'a.s. et pour accident du travail—AT), il sera logique de se montrer plus généreux. En particulier, si un élément (l'interview de janvier, l'interview de mai ou la déclaration de revenu) prouve que les répondants ont reçu des prestations d'a.-e., on devrait alors supposer qu'ils ont reçu de telles prestations. On devrait imputer en conséquence le montant des prestations et la répartition mensuelle des prestations s'ils n'ont pas été fournis.

## ***1. Introduction***

L'intérêt général vis-à-vis des répercussions des changements apportés récemment à l'assurance-emploi (a.-e.) et à l'aide sociale (a.s.) est considérable. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est particulièrement bien adaptée à la présente analyse, parce qu'il s'agit d'une enquête de suivi auprès d'un panel de gens exercé pendant toute la période des changements récemment apportés (entre 1993 et 1997).

On n'a pas beaucoup encore utilisé les données de l'EDTR pour étudier des sujets reliés à l'a.-e. et à l'a.s. Deux problèmes peuvent être reliés à la qualité des données de l'EDTR :

- La sous-déclaration : Il y a sous-déclaration des transferts gouvernementaux dans le cadre de presque toutes les enquêtes qui portent sur de tels transferts (comme l'Enquête sur les finances des consommateurs). La possibilité que l'ampleur de la sous-déclaration puisse varier d'une année à une autre ou se rattacher systématiquement aux caractéristiques des répondants est particulièrement préoccupante.
- L'effet de « troncature » : On obtient un effet de troncature d'une tendance à déclarer incorrectement avoir reçu des prestations toute une année, tandis qu'en fait on peut n'en avoir touché que certains mois, ce qui mène à des pointes artificielles au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations (l'effet de troncature); ce problème fausse la durée des périodes de prestations et l'enchaînement des différents types de prestations. On sait à partir d'autres enquêtes longitudinales qu'il est possible que des répondants aient déclaré qu'ils ont reçu des prestations gouvernementales pendant une année, tandis qu'en fait ils peuvent ne les avoir touchées que certains mois de cette année-là. On a constaté un problème similaire dans le cadre de l'EDTR par rapport aux périodes d'emploi (voir Cotton et Giles, 1998).

La situation décrite ci-dessus conduirait à des pointes artificielles au niveau du nombre de débuts en janvier et de cessations en décembre des périodes de prestations. En même temps, elle fausserait la durée des périodes de prestations et l'enchaînement des différents types de prestations (d'a.-e. et d'a.s. dans ce cas). Afin d'évaluer correctement la relation entre l'a.-e. et l'a.s., il est important pour nous d'avoir la certitude que la durée et que l'ordonnement des périodes de prestations soient correctement enregistrés dans le cadre de l'EDTR.

La présente étude a pour objectifs d'évaluer l'ampleur de la sous-déclaration et de l'effet de « troncature » de la déclaration des prestations d'a.-e. et d'a.s. dans le cadre de l'EDTR et de proposer des moyens de surmonter ces problèmes.

Nous commençons par examiner l'exactitude de la déclaration des prestations d'a.-e. dans le cadre de l'EDTR, premièrement la question de la sous-déclaration (à la section 2), puis celle de l'effet de troncature (à la section 3). Nous examinons ensuite ces deux mêmes questions par rapport à l'a.s. (aux sections 4 et 5). Nous résumons nos conclusions dans le sommaire.

## 2. Sous-déclaration des prestations d'a.-e.

### 2.1 Analyse

Nous analysons dans la présente section chaque échantillon transversal annuel et y comparons la fréquence mensuelle des prestations d'a.-e. et le montant annuel de tels paiements aux données administratives. Nos comparateurs sont<sup>1</sup> :

- le nombre mensuel de prestataires d'a.-e. (source : données sur l'a.-e. de DRHC, obtenues au moyen de CANSIM);
- le nombre annuel de prestataires d'a.-e. (c'est-à-dire le nombre de gens ayant reçu de telles prestations pendant au moins un mois durant l'année (source : fichier T1 de Revenu Canada, obtenu sur son site Web)<sup>2</sup>); et
- les paiements annuels de prestations d'a.-e. (sources : DRHC et Revenu Canada; les chiffres de Revenu Canada sont inférieurs à ceux de DRHC, parce que tous les prestataires d'a.-e. ne produisent pas de déclaration de revenu).

### 2.2 Constatations

#### a) Nombre mensuel de prestataires d'a.-e.

Nous comparons au *graphique 1A* les estimations découlant de l'EDTR du nombre mensuel de prestataires d'a.-e. au nombre de prestataires d'a.-e. indiqué par DRHC (dans les 10 provinces uniquement), tandis que nous montrons au *graphique 1B* le rapport des estimations découlant de l'EDTR et des chiffres de DRHC. La comparaison indique que :

- Le nombre mensuel de prestataires d'a.-e. calculé dans le cadre de l'EDTR va de 75 % à 100 % du nombre de prestataires d'a.-e. indiqué dans les données administratives de DRHC.
- Tant les données de DRHC que celles de l'EDTR présentent une courbe de répartition saisonnière. La courbe de l'EDTR est cependant plus uniforme que celle de DRHC. Les points inférieurs de la courbe de DRHC se rapprochent étroitement de la courbe de l'EDTR et, à ces points, le nombre mensuel de prestataires d'a.-e. calculé dans le cadre de l'EDTR se rapproche très étroitement des chiffres de DRHC.

---

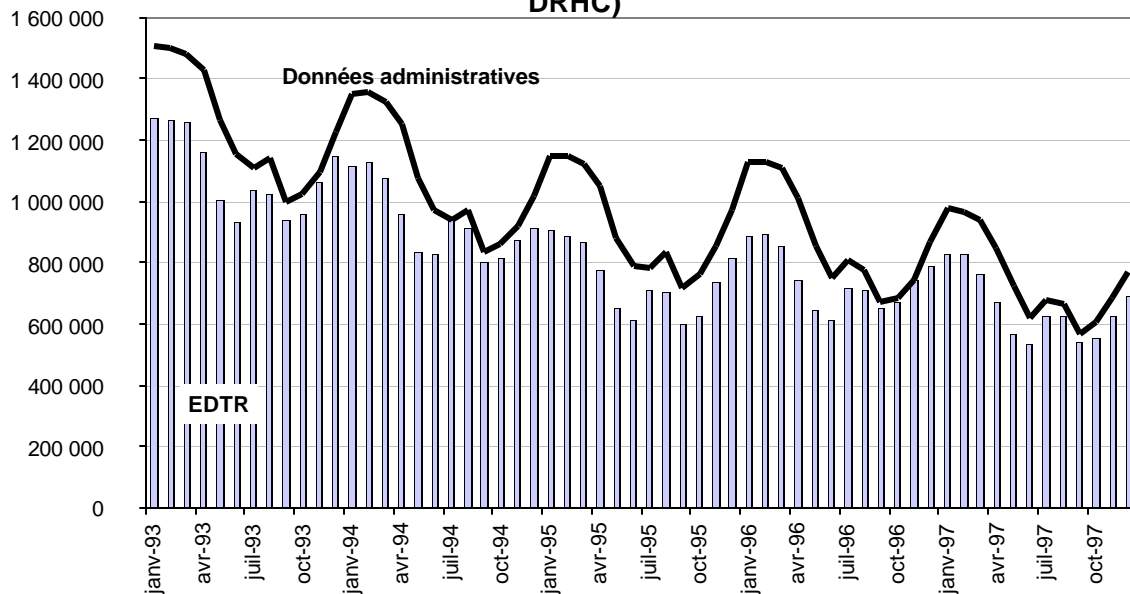
<sup>1</sup> Nous avons suivi pour notre analyse les étapes :

- a) Pour chaque année, nous avons sélectionné des répondants qui présentaient une pondération transversale positive pour l'année correspondante, ainsi que de l'information complète sur le marché du travail (ILBWT26>0).
- b) Nous avons ensuite pondéré les réponses à l'aide des pondérations transversales de l'information complète sur le marché du travail pour chaque année (ILBWT26).
- c) Nous avons utilisé les variables COMPTYPE et MTHRCV14 pour définir durant quels mois une personne a reçu des prestations d'a.-e.
- d) Enfin, nous avons utilisé la variable UIBEN42 pour déterminer la fréquence annuelle des prestations d'a.-e. et le montant de telles prestations reçues une année.

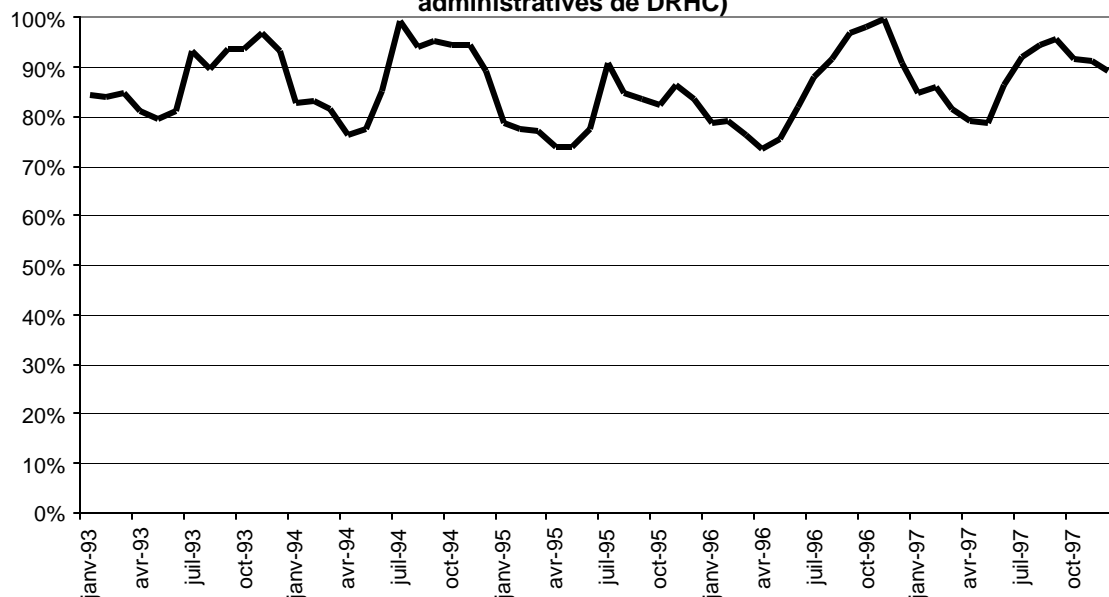
<sup>2</sup> Les données de Revenu Canada ont tendance à sous-estimer la fréquence des prestations d'a.-e. parce que tout bénéficiaire de telles prestations ne produit pas de déclaration de revenu. On pourrait estimer la fréquence annuelle des prestations d'a.-e. à partir des données de DRHC; comme ces données ne sont cependant pas publiées régulièrement, il faudra pour elles analyser les micro-données sur l'a.-e. (le profil vectoriel de l'assurance-emploi).

En résumé, pour la période 1993 à 1997, il y a sous-déclaration du nombre de prestataires d'a.-e. dans le cadre de l'EDTR d'environ 15 %. L'ampleur de la sous-déclaration varie suivant le mois. Annuellement, cependant, l'ampleur de la sous-déclaration est assez stable au fil du temps.

**Graphique 1A : Nombre mensuel de prestataires d'a.-e.  
(Estimations découlant de l'EDTR contre données administratives de DRHC)**



**Graphique 1B : Nombre mensuel de prestataires d'a.-e.  
(Estimations découlant de l'EDTR exprimées sous forme de % des données administratives de DRHC)**



## b) Nombre annuel de prestataires d'a.-e.

Nous comparons aux *graphiques 2A et 2B* les estimations découlant de l'EDTR du nombre annuel de prestataires d'a.-e. au nombre de gens ayant déclaré un revenu d'a.-e. D'après cette comparaison, l'EDTR donne un très bon résultat. Le taux de déclaration était de 93 % en 1993 et a grimpé à 105 % en 1997.

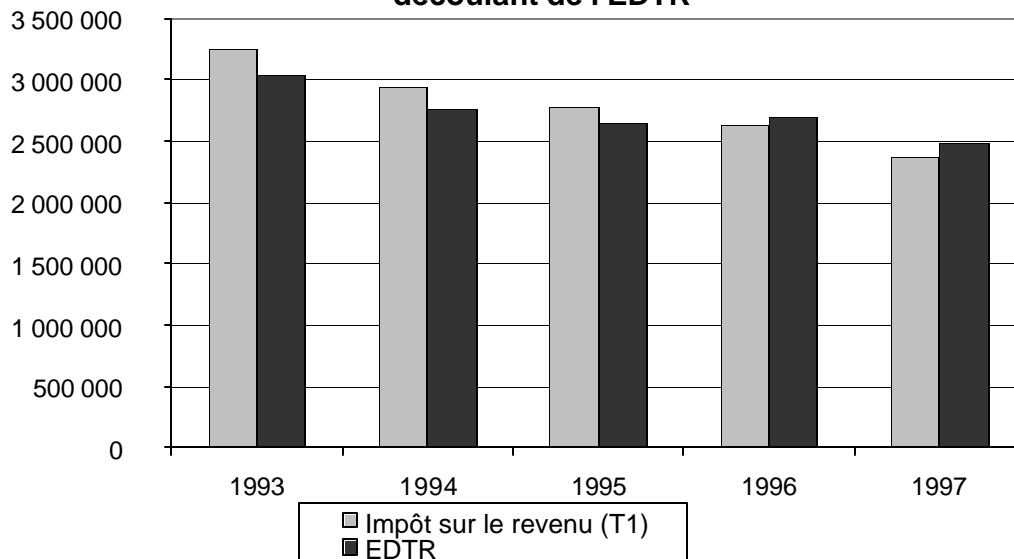
Le taux élevé de déclaration s'explique en grande partie par le fait qu'on demande aux répondants dans le cadre de l'EDTR la permission de coupler leur questionnaire à leur fichier d'impôt. Le pourcentage de répondants qui y consentent a augmenté au fil du temps et se situe aujourd'hui à environ 75 %.

Que le taux de déclaration (par rapport aux données fiscales) ait dépassé 100 % peut refléter le fait que certains prestataires d'a.-e. n'ont pas produit de déclaration de revenu. Il peut également être relié à l'introduction du deuxième panel de l'EDTR en 1996.

## c) Paiements annuels de prestations d'a.-e.

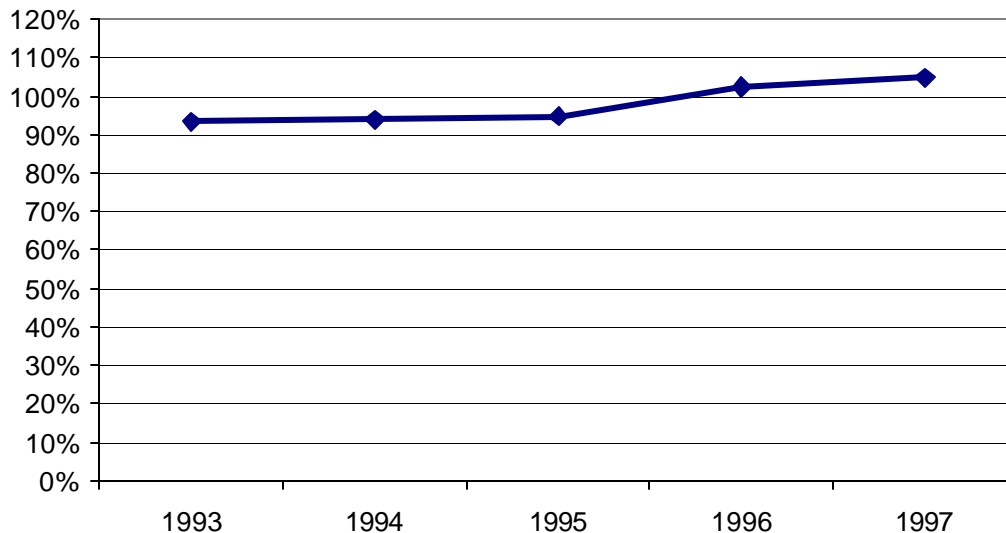
Les *graphiques 3A et 3B* montrent que le taux de déclaration des prestations d'a.-e. par rapport aux données relatives à l'impôt sur le revenu est d'environ 100 %, ce qui est similaire au taux de déclaration observé dans la section précédente relativement au nombre annuel de prestataires d'a.-e. Par rapport aux données sur l'a.-e. de DRHC, le taux de déclaration de telles prestations observé dans le cadre de l'EDTR est d'environ 90 %.

**Graphique 2A : Nombre annuel de prestataires d'a.-e.  
Données relatives à l'impôt sur le revenu et estimations  
découlant de l'EDTR**



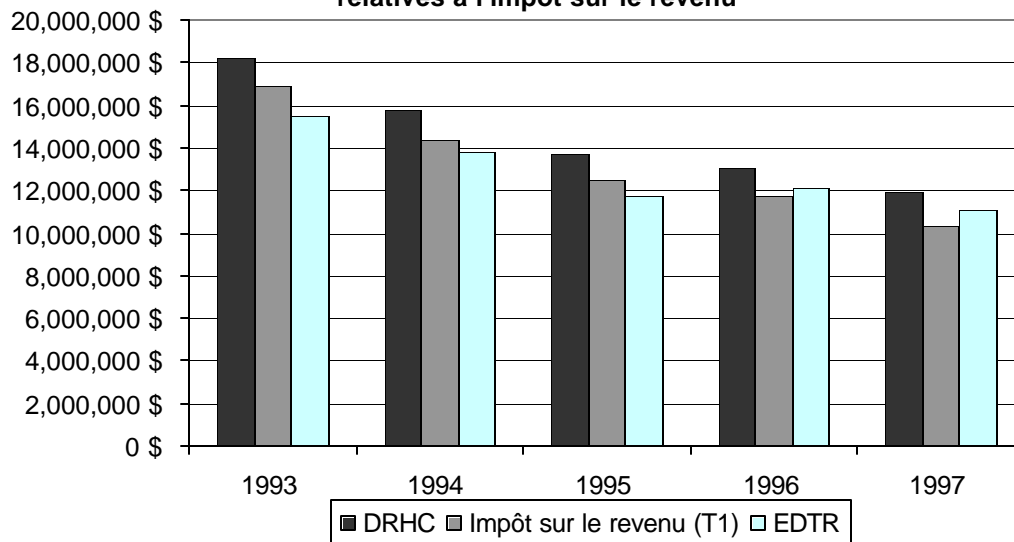
*Nota : Les données fiscales incluent les territoires.*

**Graphique 2B : Nombre annuel de prestataires d'a.-e.**  
 (Estimations découlant de l'EDTR exprimées sous forme de % des  
 estimations découlant de l'impôt sur le revenu)



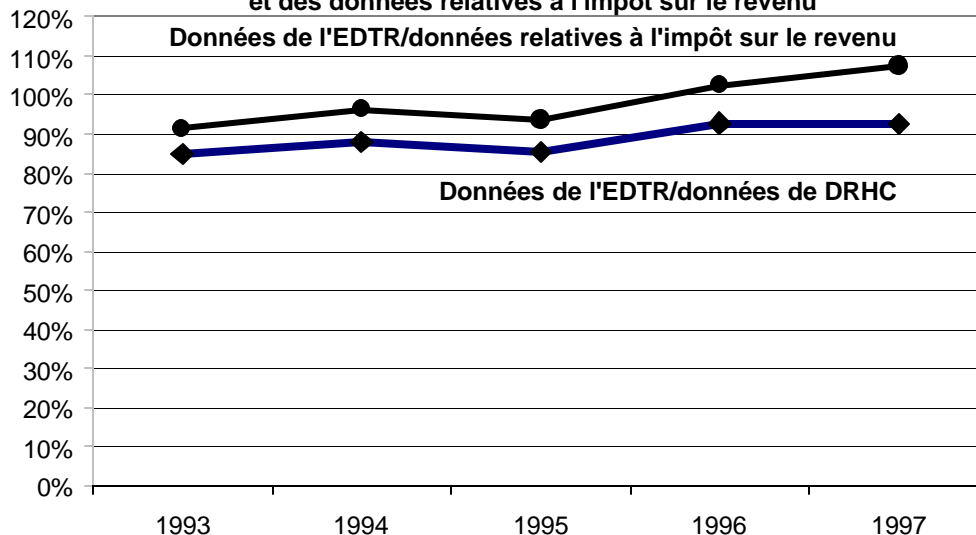
*Nota : Les données fiscales incluent les territoires.*

**Graphique 3A : Paiements annuels de prestations d'a.-e.**  
 Données de l'EDTR contre données de DRHC contre données  
 relatives à l'impôt sur le revenu



*Nota : Les données fiscales incluent les territoires ; les données de DRHC ne les incluent pas.*

**Graphique 3B : Paiements annuels de prestations d'a.-e.  
Données de l'EDTR exprimées sous forme de % des données de DRHC  
et des données relatives à l'impôt sur le revenu**



*Nota : Les données fiscales incluent les territoires; les données de DRHC ne les incluent pas.*

### 2.3 Conclusion

L'EDTR représente assez exactement la fréquence annuelle des prestations d'a.-e. et les paiements annuels de telles prestations. Il n'est peut-être pas nécessaire d'apporter sur ce plan des ajustements.

La fréquence mensuelle des prestations présente un petit problème parce que la sous-déclaration est supérieure (d'environ 15 %) et qu'elle varie également suivant le mois. Les causes du problème sont probablement les suivantes :

- a) les répondants peuvent déclarer des prestations d'a.-e., mais ne pas toujours être certains des mois durant lesquels ils en ont reçu; ou
- b) on obtient de l'information au sujet de la réception de prestations d'a.-e. à partir du fichier d'impôt de chaque répondant, mais on ne recueille aucune donnée correspondante sur la répartition mensuelle de telles prestations à l'occasion de l'interview de janvier.

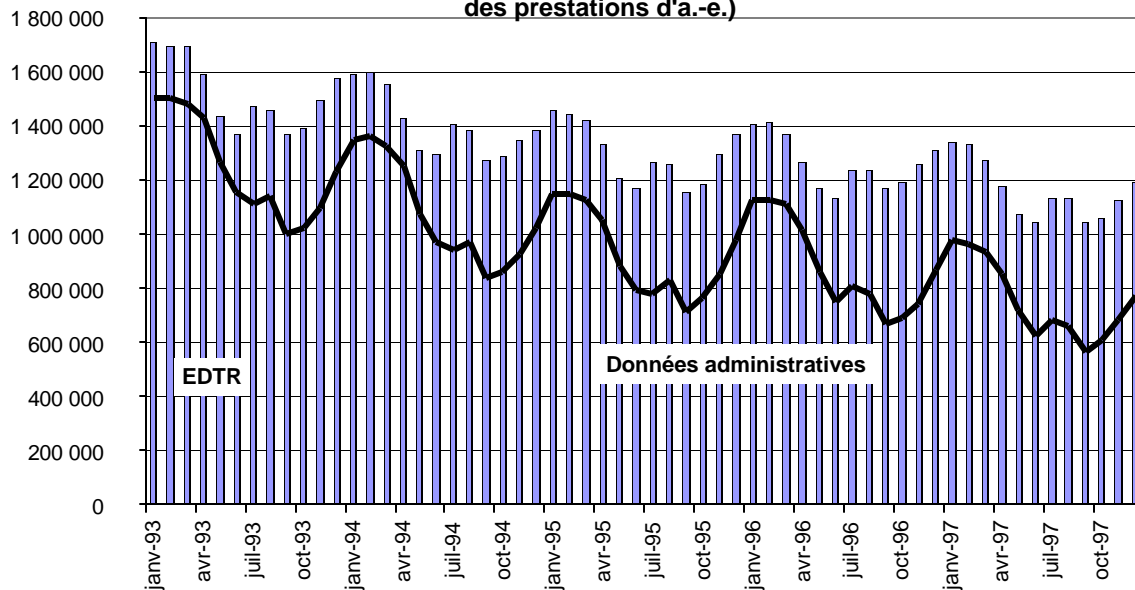
Voici les suggestions qu'on pourrait entre autres envisager d'appliquer :

- Pour ce qui est de la fréquence annuelle des prestations et des prestataires, il n'existe aucun problème grave et aucune mesure n'est nécessaire.
- Pour ce qui est de la fréquence mensuelle des prestations, le taux de sous-déclaration est plutôt faible (d'environ 15 %) et est demeuré stable au fil du temps. Nous avons deux possibilités :
  - a) La première consisterait à ne prendre aucune mesure et à utiliser les données de l'EDTR telles qu'elles.



- b) La seconde possibilité consisterait dans le cas des gens qui ont reçu des prestations d'a.-e. durant l'année, mais pour lesquels on ignore la distribution par mois de telles prestations à leur imputer une répartition mensuelle des prestations en question. Si nous adoptons l'approche extrême consistant à supposer que ces gens ont reçu des prestations d'a.-e. tous les mois, la fréquence mensuelle de telles prestations dépasserait alors énormément leur fréquence mensuelle réelle (*graphique 4*). Il faut donc effectuer une imputation plus minutieuse pour combler le fossé entre la répartition mensuelle courante des prestations d'a.-e. suivant l'EDTR et leur distribution réelle<sup>3</sup>.

**Graphique 4 : Prestataires d'a.-e. : Estimations découlant de l'EDTR contre données administratives  
(Après le traitement des cas « Ne sais pas » comme étant des gens ayant reçu des prestations d'a.-e.)**



<sup>3</sup> On peut régler avec précision la méthodologie d'imputation en couplant des enregistrements de l'EDTR à des dossiers d'a.-e. (à l'aide d'information sur les noms, les dates de naissance et les adresses); on n'utiliserait le couplage que pour des raisons méthodologiques strictement (afin de tester la logique d'imputation) et on ne créerait aucun fichier analytique permanent.

### **3. Effet de « troncature » des prestations d'a.-e.**

#### **3.1 Analyse**

Nous analysons dans la présente section l'échantillon de répondants longitudinaux, afin d'examiner la répartition mensuelle des débuts et des cessations des périodes de prestations d'a.-e. Nous voulons déterminer si, en fait, un nombre disproportionné de périodes d'a.-e. a tendance à commencer en janvier et à se terminer en décembre, ainsi que l'ampleur de ce problème<sup>4</sup>.

#### **3.2 Constatations**

Le *graphique 5* montre qu'il y a des pointes importantes au niveau du nombre de débuts en janvier des périodes de prestations d'a.-e. À première vue, cette constatation laisse supposer l'existence d'un effet de troncature. L'examen de l'établissement de nouvelles périodes de prestations d'a.-e. reposant sur des données administratives de DRHC indique toutefois également des pointes similaires.

À partir de cette comparaison, nous concluons que l'effet de troncature n'est pas un problème grave dans le cas des prestations d'a.-e. En d'autres mots, la pointe atteinte par le nombre de débuts des périodes de prestations d'a.-e. en janvier reflète un phénomène réel : un bond du nombre de périodes de prestations d'a.-e. après l'augmentation de celui des emplois temporaires reliée au congé de Noël<sup>5</sup>.

Le *graphique 6* montre la répartition mensuelle du nombre de cessations des périodes de prestations d'a.-e. Il indique l'existence d'une pointe en décembre (par rapport au nombre de débuts des périodes de prestations au cours du mois de novembre précédent ou du mois de janvier suivant). Cela pourrait s'expliquer par la hausse du nombre d'emplois saisonniers en décembre. En raison du fait que les données administratives avec lesquelles établir une comparaison ne sont ni facilement ni rapidement disponibles, on ne sait toutefois pas clairement dans quelle mesure les pointes observées en décembre représentent un effet de troncature ou un phénomène réel<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Nous avons suivi les étapes :

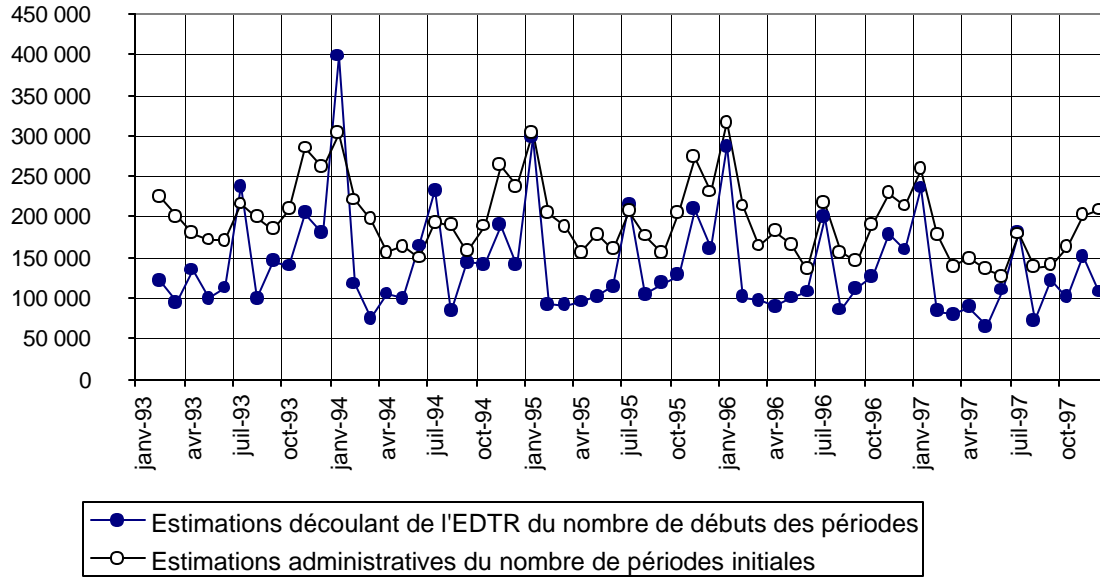
- a) Nous avons sélectionné des répondants qui présentaient une pondération longitudinale positive (ILGWT26>0) et qui se situaient à l'intérieur de la portée (RESP99=1) les cinq années (de 1993 à 1997) ayant reçu des prestations d'a.-e. ou d'a.s. durant l'une de ces années.
- b) Nous avons pondéré les réponses à l'aide des pondérations longitudinales de 1997.
- c) Nous avons utilisé les variables COMPTYPE et MTHRCV14 pour déterminer les mois durant lesquels une personne a reçu des prestations d'a.-e.
- d) Nous avons défini le début d'une période de prestations d'a.-e. comme étant un mois de réception de telles prestations précédé par un mois de non-réception de ces mêmes prestations.
- e) De même, nous avons défini la fin d'une période de prestations d'a.-e. comme étant un mois de non-réception de telles prestations précédé par un mois de réception de ces mêmes prestations.

<sup>5</sup> Même si le nombre de débuts en janvier des périodes de prestations d'a.-e. observé dans le cadre de l'EDTR se rapproche assez du nombre réel de débuts des périodes de telles prestations, ce n'est cependant pas le cas pour d'autres mois. En fait, pour certains mois, les estimations découlant de l'EDTR sont aussi faibles que la moitié du nombre de débuts des nouvelles périodes de prestations d'a.-e. d'après les dossiers de DRHC.

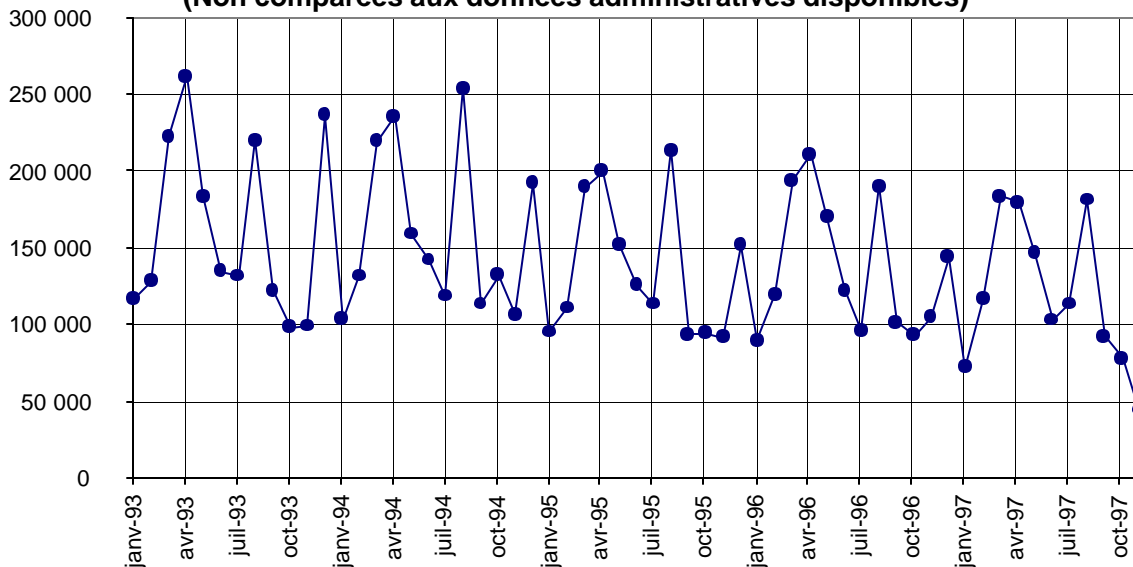
<sup>6</sup> Il est possible de produire les données exigées à partir des micro-données administratives de DRHC.

De toute façon, il y a même des pointes plus prononcées au niveau du nombre de cessations des périodes de prestations d'a.-e. durant d'autres mois. Les pointes observées en décembre sont donc, en ce sens, relativement moins préoccupantes. Il est difficile de juger si ces pointes sont réelles ou ne le sont pas, à moins de produire des statistiques similaires à partir des données administratives sur l'a.-e.

**Graphique 5 : Début des périodes des prestations d'a.-e : Estimations décollant de l'EDTR contre estimations de DRHC**



**Graphique 6 : Cessations des périodes de prestations d'a.-e.: Estimations décollant de l'EDTR (Non comparées aux données administratives disponibles)**



### **3.3 Conclusion**

Il ne semble pas y avoir d'effet de troncature par rapport aux débuts des périodes de prestations d'a.-e. et on ne sait pas avec certitude s'il y en a un par rapport aux cessations de telles périodes.

Le fait que la courbe de répartition découlant de l'EDTR des débuts des périodes de prestations d'a.-e. dévie pour certains mois par rapport aux dénombrements administratifs est plus préoccupant. Il est bien possible que les cessations des périodes de prestations d'a.-e. posent le même problème également (mais nous ne disposons pas des données administratives nécessaires pour le vérifier).

Voici certaines suggestions qu'on pourrait envisager d'appliquer :

- Pour ce qui est de l'effet de troncature, rien ne prouve qu'il y en a un et aucune mesure n'est, par conséquent, nécessaire.
- Il est peut-être souhaitable d'effectuer certaines imputations pour régler avec précision la courbe mensuelle de répartition globale (étant donné qu'elle semble dévier de la courbe de distribution réelle certains mois)<sup>7</sup>.

## **4. Sous-déclaration des prestations d'a.s.**

### **4.1 Analyse**

Nous menons dans la présente section le même type d'analyse que celui que nous avons effectué pour l'a.-e. à la section 2. Nous y comparons comme suit les données de l'EDTR à des données administratives<sup>8</sup> :

- Nous comparons le nombre de gens ayant déclaré des prestations d'a.s. au nombre mensuel de dossiers provinciaux d'aide sociale. Habituellement, une seule personne à l'intérieur d'une famille déclare des prestations d'a.s. dans le cadre de l'EDTR. Les deux ensembles de données sont donc, en ce sens, comparables.
- Nous comparons les estimations découlant de l'EDTR du total des prestations annuelles d'a.s. aux estimations provinciales des paiements annuels de telles prestations.

---

<sup>7</sup> Dans le cas où, par exemple, une période de prestations d'a.-e. semble débiter en janvier, si la personne concernée exerce toujours le même emploi en janvier, on pourrait repousser le début de la période de telles prestations après la fin de sa période d'emploi.

<sup>8</sup> Nous avons utilisé les variables suivantes pour repérer les cas de réception de prestations d'a.s. :

- a) COMPTYPE et MTHRCV14 pour déterminer durant quels mois une personne a reçu de telles prestations;
- b) SAPIS42 pour déterminer la fréquence annuelle des prestations d'a.s. et le montant de telles prestations reçues une année; et
- c) Parce qu'un programme de prestations d'aide sociale est un programme reposant sur la famille (contrairement à l'a.-e., qui repose strictement sur l'assurabilité d'une personne), nous avons aussi utilisé la variable FMSAV27 (tirée de l'entité DEC31FAM); cette variable indique durant quels mois un membre de la famille a reçu des prestations d'a.s.

L'analyse de la question de la sous-déclaration (consistant à déterminer si elle renvoie à des dossiers ou à des paiements de prestations) est problématique en raison du fait que le concept d'a.s. n'est pas aussi clair que celui d'a.-e.

- Dans le cas de l'a.-e., il n'existe qu'un seul programme national et aucune ambiguïté au sujet de la réception ou non par une personne de prestations d'assurance-emploi.
- À l'opposé, les programmes d'aide sociale diffèrent d'une province à une autre. La nature de certains programmes crée en outre de l'ambiguïté<sup>9</sup>.

## 4.2 Constatations

Nous comparons dans la présente section les estimations découlant de l'EDTR du nombre de demandeurs de prestations d'a.s. (c'est-à-dire de gens qui ont déclaré de telles prestations—une seule personne par unité familiale) au nombre de dossiers provinciaux d'aide sociale (un seul demandeur par unité familiale également).

Notre analyse montre que la sous-déclaration du nombre de demandeurs de prestations d'a.s. dans le cadre de l'EDTR (*graphiques 7A et 7B*) est considérable : le rapport des estimations découlant de l'EDTR et du nombre réel de dossiers provinciaux d'a.s. est tout juste supérieur à 50 %.

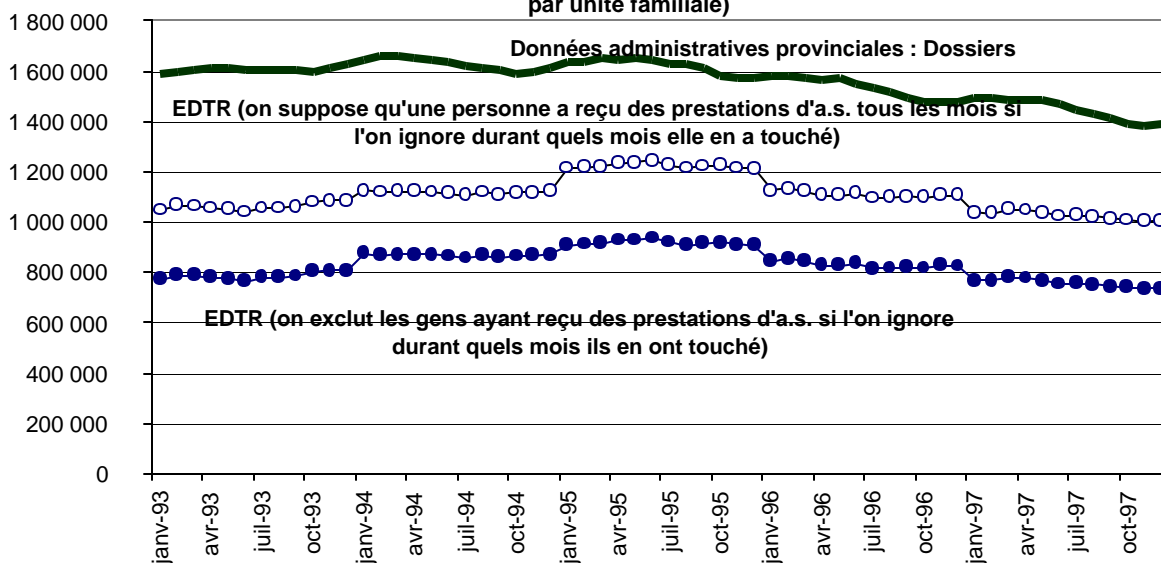
L'un des facteurs qui sous-tendent le résultat indiqué ci-dessus est le fait que les estimations découlant de l'EDTR excluent les répondants ayant reçu des prestations d'a.s. pendant l'année, mais qui n'ont pas déclaré durant quels mois ils en ont touché. Toutefois, même après avoir supposé que les gens ayant reçu des prestations d'a.s. une année en ont touché durant les 12 mois de cette année-là, le taux de déclaration est quand même considérablement inférieur à 100 % (il grimpe de 50 % à 70 %). En d'autres mots, même si nous surestimons l'ampleur de la déclaration des prestations d'a.s. (en supposant que les gens ayant reçu de telles prestations une année en ont touché tous les mois de cette année-là), nos estimations sont encore énormément inférieures au nombre de dossiers indiqué dans les données administratives des provinces.

De même, relativement aux paiements annuels de prestations d'a.s., la sous-déclaration des prestations d'aide sociale dans le cadre de l'EDTR est considérable. Le *graphique 8* montre que le rapport des paiements annuels de prestations d'a.s. suivant l'EDTR aux données administratives est d'environ 66 %.

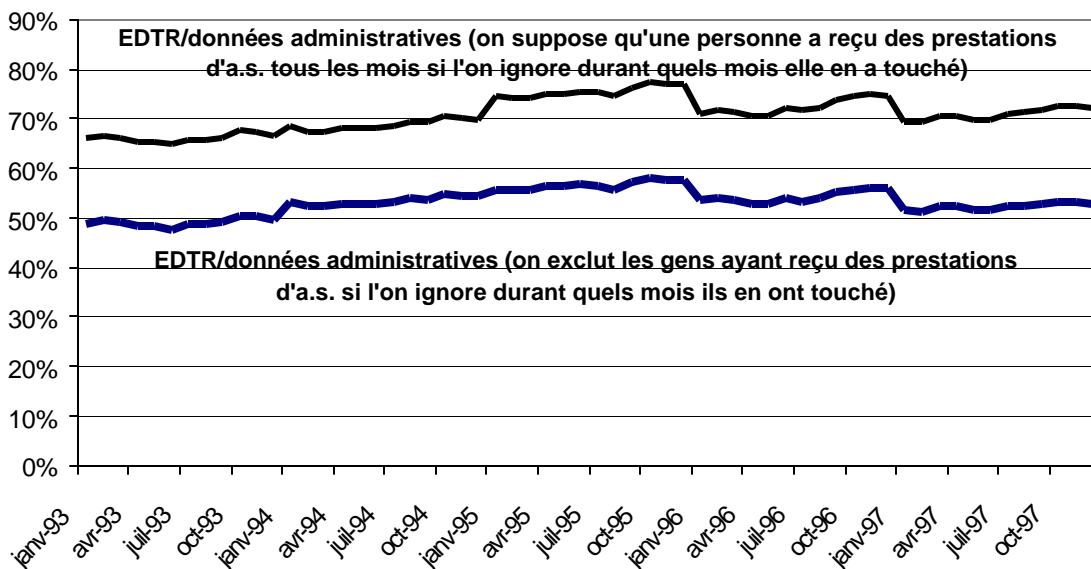
---

<sup>9</sup> Les programmes albertains « Program for Independence » et « Children in Need », par exemple, reposent sur une évaluation de l'état des revenus, mais on ne sait pas avec certitude si l'on devrait considérer qu'ils font partie de l'aide sociale. Chose tout aussi importante, c'est qu'on ne sait pas non plus avec certitude ce que pensent les répondants de ces programmes, c'est-à-dire s'ils pensent ou s'ils ne pensent pas qu'il s'agit d'une forme de programme d'aide sociale, ce qui, évidemment, influencera leurs réponses.

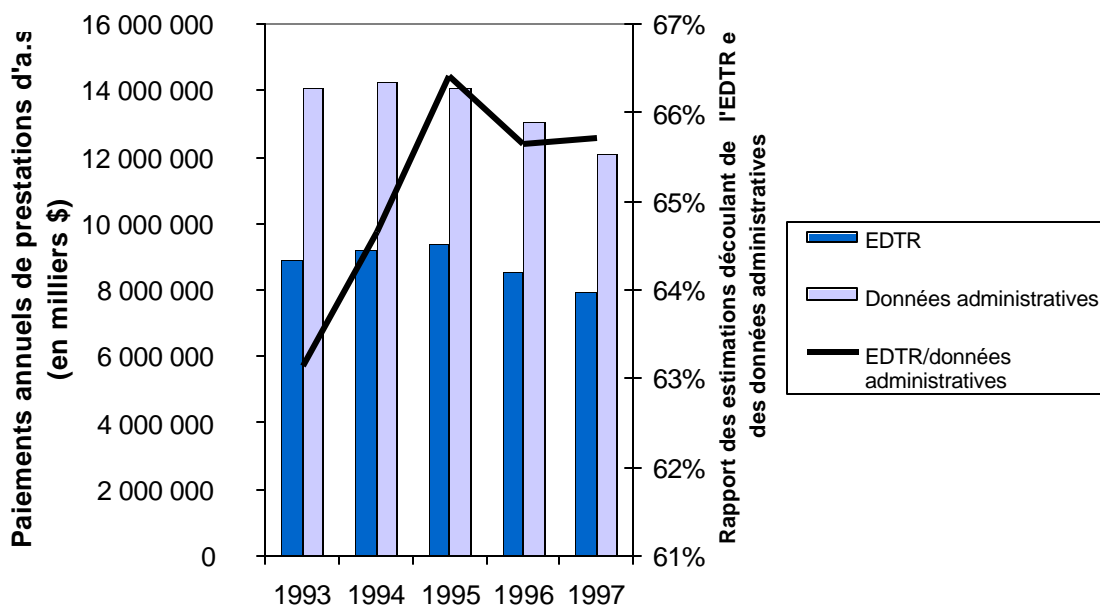
**Graphique 7A : Nombre de demandeurs de prestations d'a.s.  
(un seul par unité familiale)  
Estimations découlant de l'EDTR contre nombre de dossiers provinciaux d'a.s. (un seul  
par unité familiale)**



**Graphique 7B : Nombre de demandeurs de prestations d'a.s.  
(un seul par unité familiale)  
Estimations découlant de l'EDTR/nombre de dossiers provinciaux d'a.s.**



**Graphique 8 : Paiements de prestations d'a.s.**



### 4.3 Conclusion

La sous-déclaration des prestations d'a.s. dans le cadre de l'EDTR (tant sur le plan de la fréquence mensuelle de ces prestations que sur celui du montant total de telles prestations reçues) est considérable. Son ampleur précise dépend du comparateur. Les comparateurs ici utilisés sont des données provinciales sur le nombre de dossiers et les paiements de prestations.

La constatation faite ci-dessus n'est peut-être pas surprenante, parce que le problème est le même dans le cas de l'Enquête sur les finances des consommateurs. La sous-déclaration des prestations d'a.s. s'explique en partie par le caractère déroutant de l'aide sociale. La sous-déclaration des prestations d'a.s. tient peut-être aussi au fait que recevoir de telles prestations stigmatise davantage et à une plus grande hésitation à le déclarer dans le cadre d'une enquête.

Il faudrait aussi ajouter que coupler les données de l'EDTR à des données fiscales est un peu moins efficace dans le cas des prestations d'a.s. que dans celui des prestations d'a.-e., il est en effet plus courant pour les prestataires d'aide sociale que pour les prestataires d'assurance-emploi de ne pas produire de déclaration de revenu.

Il n'y a pas de solution simple au problème susmentionné, à moins de coupler des enregistrements de l'EDTR à des dossiers provinciaux d'a.s. (de la même façon qu'on couple des enregistrements de l'EDTR à des dossiers d'impôt). L'imputation d'une répartition mensuelle aux gens qui, d'après ce que nous savons, ont reçu des prestations d'a.s., mais pour lesquels nous ignorons durant quels mois ils en ont touché, améliorera nos estimations de la fréquence mensuelle de telles prestations. Cette fréquence demeurera toutefois encore énormément inférieure aux dénombrements administratifs, étant donné qu'annuellement la sous-déclaration est également considérable.

## 5. Effet de troncature des prestations d'a.s.

### 5.1 Analyse

Nous effectuons dans la présente section une analyse similaire à celle que nous avons réalisée pour l'a.-e. à la section 3, afin de déterminer si les débuts en janvier et les cessations en décembre des périodes de prestations d'a.s. sont des événements relativement plus courants.

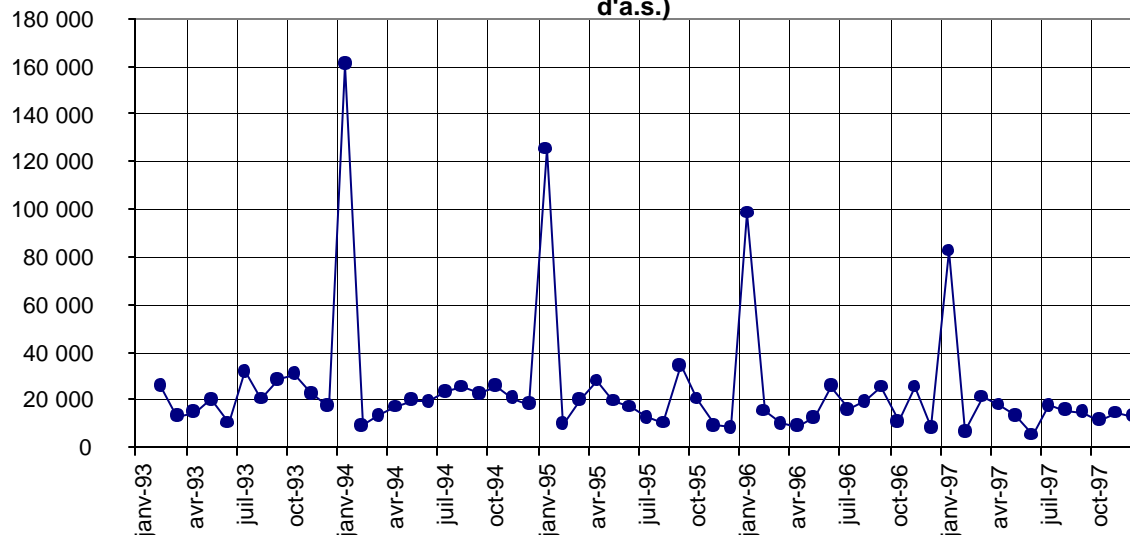
### 5.2 Constatations

Les résultats de notre analyse indiquent des pointes très importantes au niveau du nombre de cessations en décembre et de débuts en janvier des périodes de prestations d'a.s. Ces pointes sont tout aussi spectaculaires que nous examinons le nombre de demandeurs de prestations d'a.s. ou celui des prestataires d'aide sociale (c'est-à-dire de gens vivant dans une famille dont un seul membre est un demandeur de telles prestations) :

- Le *graphique 9A* montre des pointes prononcées au niveau du nombre de débuts en janvier des périodes de prestations d'a.s. des demandeurs de ces dernières.
- Le fait que les pointes aient diminué au fil du temps constitue une petite consolation. En 1993, les débuts en janvier des périodes de prestations d'a.s. étaient environ huit fois plus courants que de tels débuts les autres mois de l'année. En 1997, cette proportion a chuté à approximativement quatre fois.

Les *graphiques 10A et 10B* montrent des pointes similaires relativement aux cessations des périodes de prestations d'a.s. Contrairement aux débuts des périodes de telles prestations cependant, il n'y a au niveau des cessations aucune réduction des pointes au fil du temps.

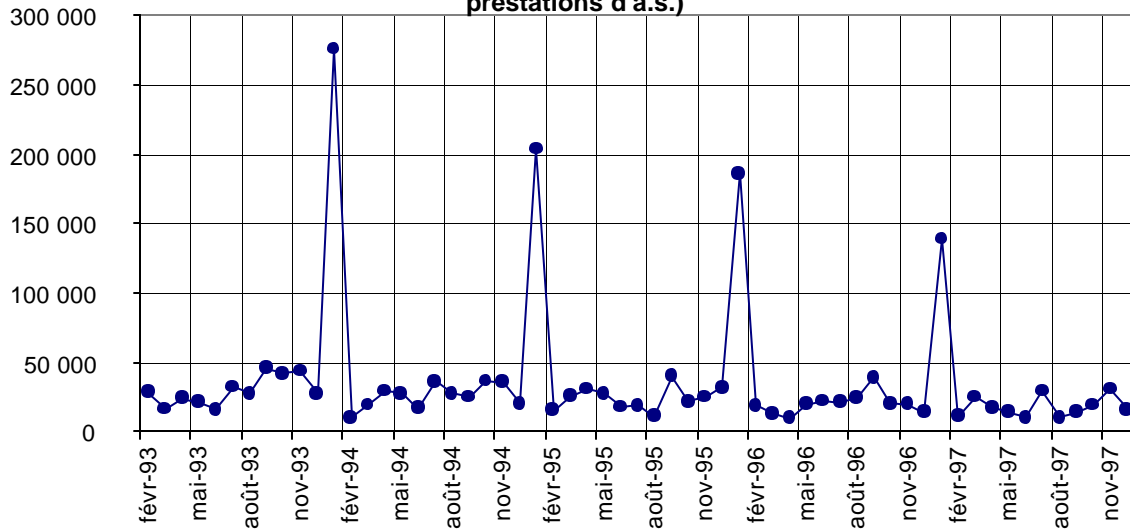
**Graphique 9A : Débuts des périodes de prestations d'a.s. des demandeurs de ces dernières**  
(Demandeurs/demandereses ayant commencé à recevoir des prestations d'a.s.)





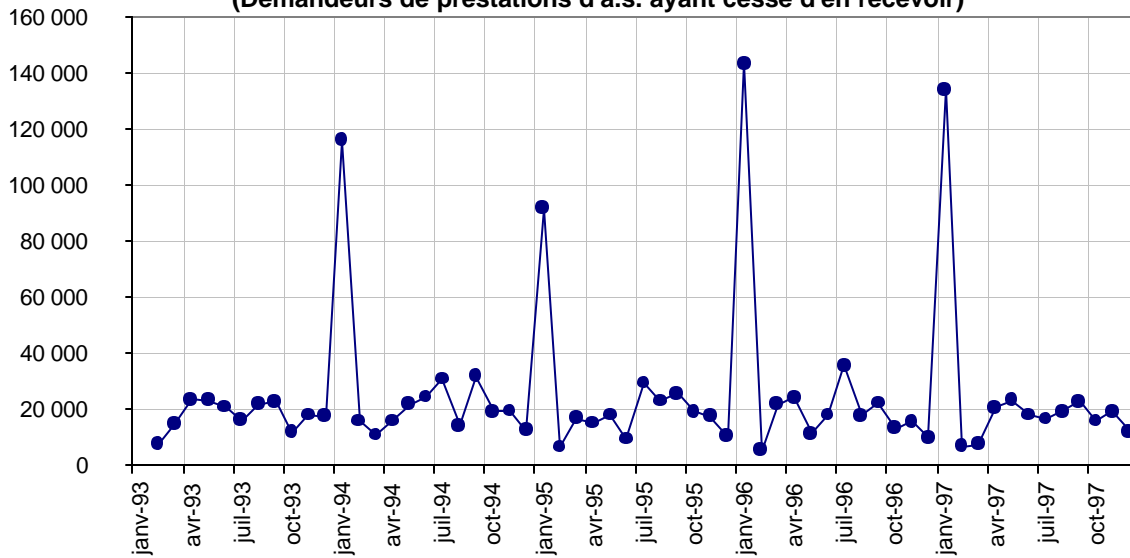
**Graphique 9B : Début des périodes de prestations d'a.s. des demandeurs de ces dernières**

**(Personnes qui habitaient dans une famille ayant commencé à recevoir des prestations d'a.s.)**

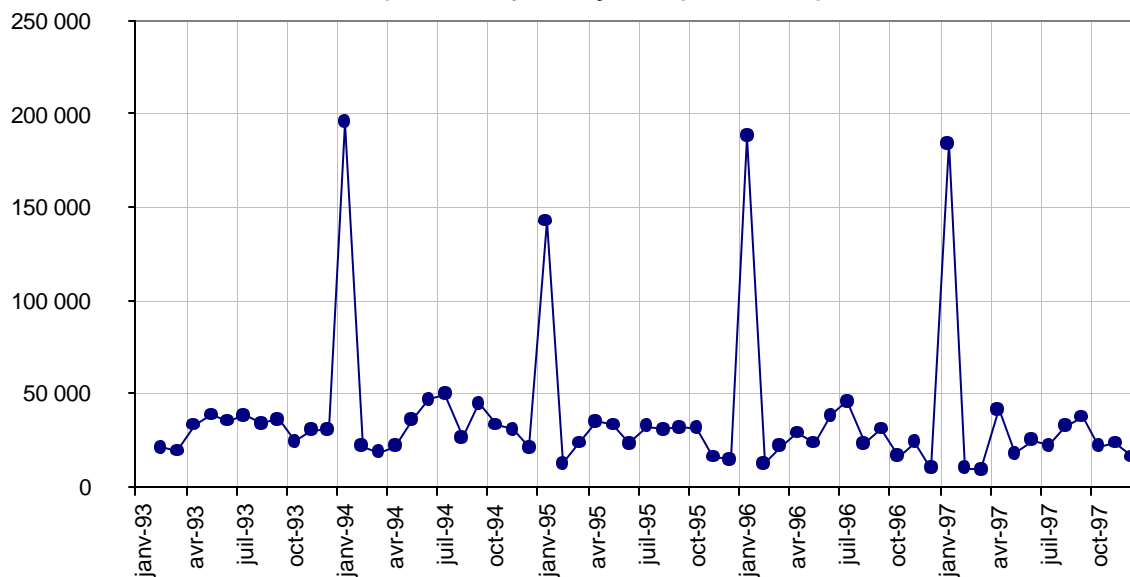


**Graphique 10A : Cessations des périodes de prestations d'a.s. des demandeurs de ces dernières**

**(Demandeurs de prestations d'a.s. ayant cessé d'en recevoir)**



**Graphique 10B : Cessations des périodes de prestations d'a.s.  
(Familles ayant reçu des prestations)**



### 5.3 Nature des pointes au niveau de l'a.s.

Les pointes ci-dessus sont-elles la preuve d'un effet de troncature au niveau du nombre de débuts et de cessations des périodes de prestations d'a.s.? Il nous est impossible d'en avoir la certitude absolue, puisque nous ne disposons pas de donnée administrative sur les débuts et les cessations des périodes de telles prestations.

Dans le cas de l'a.-e., lorsque nous disposions d'estimations administratives des débuts des nouvelles périodes de prestations, nous constatons que les pointes observées dans le cadre de l'EDTR représentaient en majeure partie un phénomène réel, plutôt qu'un problème de troncature.

Il se peut que ce soit également le cas dans une certaine mesure au niveau des périodes de prestations d'a.s. Après tout, les débuts et les cessations des périodes de prestations d'a.s. sont influencés par les conditions du marché du travail de la même façon que le sont les débuts et les cessations des périodes de prestations d'a.-e.

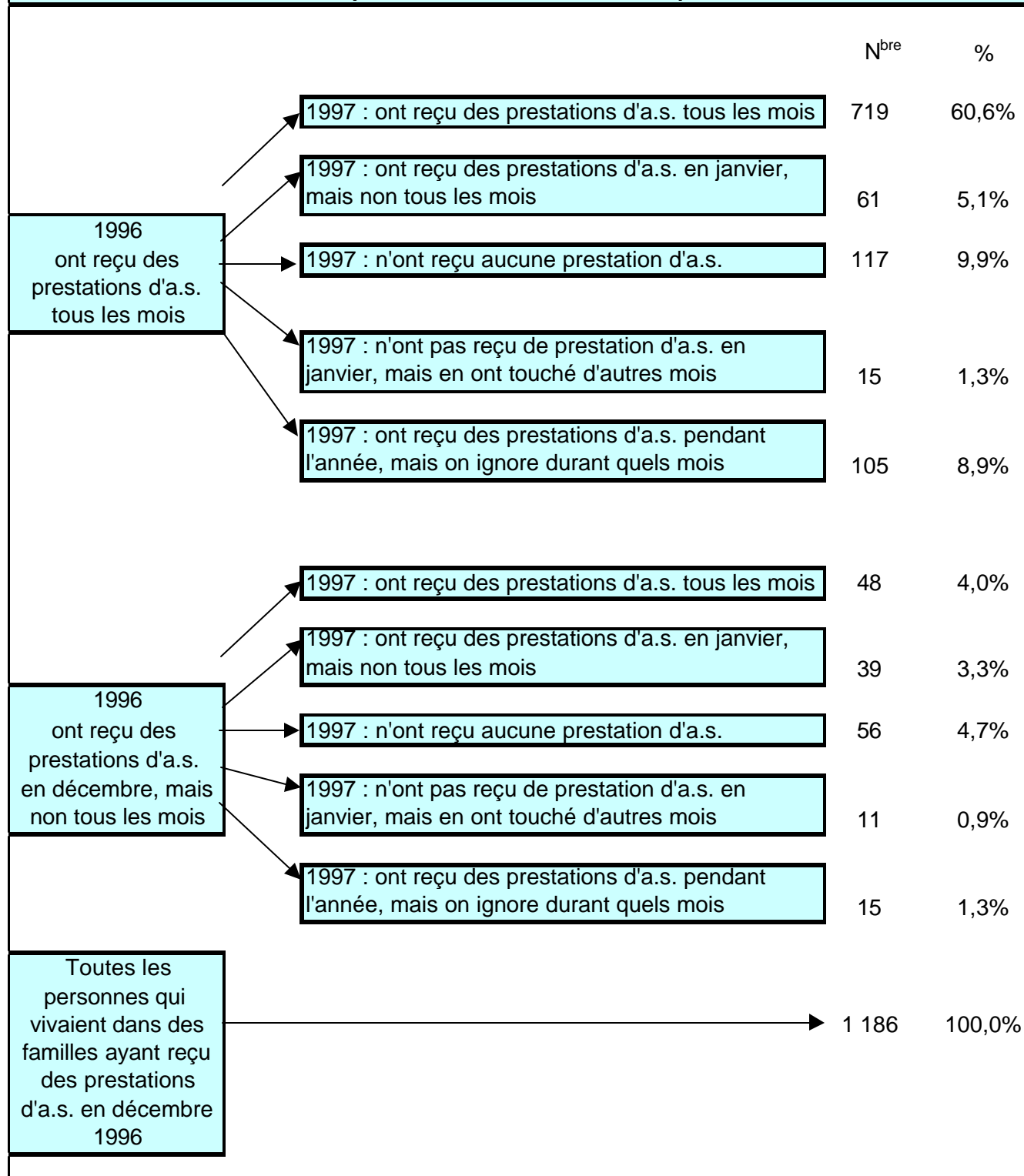
Un examen plus attentif de l'information brute laisse cependant supposer que la façon de déclarer les données sur l'a.s. dans le cadre de l'EDTR pose un problème. Par exemple (voir le *graphique 11*) :

- a) En décembre 1996, il y a eu 199 cessations des périodes de prestations d'a.s., c'est-à-dire que 199 personnes vivaient à l'intérieur de familles qui ont reçu des prestations d'aide sociale en décembre 1996, mais non en janvier 1997 (117+15+56+11).
- b) Dans 117 (59 %) des cas mentionnés ci-dessus, les gens ont déclaré qu'ils avaient reçu des prestations tous les mois en 1996 et n'en avoir pas du tout touché en 1997; ces cas semblent très suspects; il est entre autres possible que beaucoup d'entre eux aient reçu des prestations d'a.s. durant la plupart des mois en 1996, mais pas nécessairement en décembre de cette année-là.

- c) Dans 56 (28 %) des cas susmentionnés, les gens ont déclaré qu'ils ont reçu des prestations d'a.s. durant certains mois en 1996, mais qu'ils n'en ont pas du tout touché en 1997; ces cas semblent un peu, quoique moins suspects que les 117 cas mentionnés précédemment; certaines gens concernés ont peut-être reçu des prestations en janvier 1997; s'il n'y a pas eu de couplage avec leur fichier d'impôt (ou s'ils n'ont pas mentionné de prestation d'a.s. dans leur déclaration de revenu), il semblerait encore qu'ils n'aient pas reçu de telles prestations en 1997.
- d) Les 26 autres cas (15+11) semblent fondés.

D'après notre analyse précédente, 117 à 173 des 199 cessations des périodes de prestations d'a.s. en décembre 1996 (c'est-à-dire de 59 % à 87 %) sont très ou tout au moins un peu suspectes. Nous avons montré au graphique 10B que le taux de cessation des périodes de prestations d'a.s. en décembre 1996 était environ quatre fois plus élevé que pour le reste des mois de l'année. Pour pouvoir attribuer cette pointe en totalité à des déclarations incorrectes, il faudrait que 75 % des enregistrements soient suspects (proportion qui se situe à l'intérieur de la fourchette de 59 % à 87 % précédemment mentionnée).

**Graphique 11 : Comparaison des mois de réception de prestations d'a.s. : 1996 contre 1997  
(Échantillon non pondéré de gens qui vivaient dans des familles ayant déclaré de telles prestations en décembre 1996)**



## ***5.4 Réponses par personne interposée***

On obtient dans le cadre de l'EDTR plus de la moitié des réponses par personne interposée, c'est-à-dire que le même membre du ménage fournit de l'information pour tous ses membres. La personne qui fait une déclaration au nom du ménage n'est pas nécessairement la même chaque année. Si le déclarant change entre deux enquêtes et si les deux membres du ménage comprennent différemment ce qu'est l'a.s., cela devrait entraîner un effet de troncature. Il peut sembler, par exemple, qu'un ménage ayant reçu des prestations d'a.s. pendant deux ans ait cessé d'en toucher à la fin de la première année si le déclarant la deuxième année ne pense pas que la famille reçoit à ce moment-là de telles prestations. Ce problème risque davantage de se produire dans le cas d'un programme d'aide sociale que dans celui d'autres programmes, parce que, comme nous l'avons mentionné précédemment, la définition d'a.s. n'est pas très claire.

## ***5.5 Analyse de régression logit***

Nous avons aussi effectué une analyse de régression logit des débuts en janvier et des cessations en décembre des périodes de prestations pour établir l'existence ou non d'une corrélation systématique entre les pointes observées et les caractéristiques personnelles des répondants<sup>10</sup>. Nous présentons les résultats de notre régression dans l'annexe. Ces résultats montrent que presque aucun coefficient n'est significatif au niveau de confiance de 95 %. En d'autres mots, même si les pointes sont importantes, il n'existe pas de corrélation systématique entre elles et les caractéristiques personnelles des répondants; les pointes présentent, en outre, sous ce rapport, un caractère plus aléatoire.

## ***5.6 Interview dépendante***

### **a) Introduction**

On utilise pour l'EDTR l'interview dépendante, une technique qui consiste à rappeler aux répondants l'information qu'ils ont fournie lors de leur interview précédente, afin de les aider à se souvenir d'événements qui se sont produits depuis.

Une enquête comme l'EDTR peut donner naissance à des « problèmes de troncature », puisque des répondants ont parfois de la difficulté à se rappeler les dates où ils ont commencé à travailler, arrêté de travailler, enregistré une interruption de travail, etc., au cours d'une année. Ces défauts de mémoire peuvent donner une proportion excessive de périodes ayant commencé ou pris fin à la « transition » de deux périodes de référence consécutives.

Rappeler aux répondants l'information recueillie durant leur interview précédente peut contribuer à réduire ces problèmes de troncature. Cette technique est beaucoup plus facile à utiliser dans le cadre d'une interview assistée par ordinateur (IAO). Une IAO sert également à détecter des erreurs de cohérence logique entre l'information recueillie lors de l'interview sur le travail et les données collectées, quelques mois plus tard, à l'occasion de l'interview sur le revenu.

---

<sup>10</sup> L'univers pour l'analyse des débuts des périodes de prestations d'a.s., par exemple, était constitué de gens dont le début de la période de telles prestations se situait durant n'importe quel mois de l'année; dans ce cas, la variable dépendante était 1 si la période de prestations d'a.-e. des gens avait débuté en janvier et zéro autrement.

## b) Interviews dépendantes pour les prestations d'a.-e., d'a.s. et pour AT

Nous nous concentrons ici sur les prestations d'a.-e., bien que les mêmes points s'appliquent aux prestations d'a.s. et pour AT.

Si, lors de l'enquête menée l'année précédente (l'interview de janvier 1997), des répondants ont déclaré qu'ils ont reçu des prestations d'a.-e. en décembre 1996, on leur pose alors à l'occasion de l'interview de janvier 1998 les questions dépendantes suivantes :

- D'après notre interview d'il y a un an, le répondant a reçu des prestations d'a.-e. en décembre 1996. Est-ce exact?

Si ce n'est pas exact, on n'apporte aucun changement rétroactif aux données de l'EDTR; on ne tient fondamentalement pas compte des nouvelles données.

Indépendamment de la réponse fournie ci-dessus, on demande alors aux répondants :

- Le répondant a-t-il perçu un revenu d'a.-e. en 1997?
- (Si la réponse est oui) Durant quels mois?

Si, lors de l'enquête menée l'année précédente (l'interview de janvier 1997), des répondants n'ont PAS déclaré qu'ils ont reçu des prestations d'a.-e. en décembre 1996, on n'effectue alors aucune interview dépendante.

## c) Ajustements et imputations

Encore une fois, les remarques au sujet des ajustements et des imputations s'appliquent tout aussi bien aux prestations d'a.-e., d'a.s. que pour AT.

### **Les données de l'EDTR sont couplées à la déclaration de revenu :**

Dans le cas où des répondants ont consenti au couplage de leur enregistrement pour l'EDTR à leur déclaration de revenu :

- on obtient le montant des prestations d'a.-e. reçues en 1997 à partir de leur déclaration de revenu pour 1997;
- si, lors de l'interview menée en janvier 1998, des répondants ont déclaré qu'ils ne recevaient pas de prestation d'a.-e., on recode alors les 12 mois, c'est-à-dire qu'on remplace le code 2 (non ou aucune prestation d'a.-e.) par 7 (reçu des prestations d'a.-e., mais on ignore durant quels mois).
- inversement, si, lors de l'interview menée en janvier 1998, des répondants ont déclaré qu'ils ont reçu des prestations d'a.-e., mais s'ils n'en ont mentionné aucune dans leur déclaration de revenu, on recode les mois, c'est-à-dire qu'on remplace le code 1 (oui) par 2 (non ou aucune prestation d'a.-e.).

**Les données de l'EDTR NE sont PAS couplées à la déclaration de revenu :**

- on obtient le montant des prestations d'a.-e. durant l'interview du mois de mai 1998;
- si des répondants n'ont pas déclaré de prestation d'a.-e. lors de l'interview de mai 1998, mais qu'à l'interview de janvier 1998 ils ont déclaré qu'ils ont reçu de telles prestations durant certains mois en 1997, on impute alors le montant des prestations en question pour 1997.
- inversement, si des répondants déclarent un montant, mais s'ils ont déclaré lors de l'interview de janvier 1998 qu'ils n'ont pas reçu de prestation d'a.-e. en 1997, on modifie les codes de mois, c'est-à-dire qu'on remplace 2 (non ou aucune prestation d'a.-e.) par 7 (reçu des prestations d'a.-e., mais on ignore durant quels mois).

**d) Commentaires**

Les questions d'interview dépendantes énumérées ci-dessus n'en sont pas vraiment. Elles sont simplement utilisées pour mettre les répondants dans la bonne disposition d'esprit, mais ne servent pas à améliorer la qualité des données :

- dans le cas des gens ayant déclaré qu'ils ont reçu des prestations en décembre de l'année précédente, si l'information est contredite l'année suivante, on ne prend aucune mesure; et
- dans le cas des gens n'ayant pas déclaré qu'ils ont reçu des prestations en décembre de l'année précédente, on ne pose absolument aucune question d'interview dépendante.

Il sera logique :

- de poser des questions d'interview dépendantes à tous les répondants (c'est-à-dire que même si des répondants ont déclaré en janvier 1997 qu'ils n'ont pas reçu de prestation d'a.-e., de s'assurer que ces répondants sont d'accord avec l'information qu'ils ont fournie l'an dernier au sujet de prestations en décembre, qu'ils aient ou n'aient pas déclaré en avoir reçu ce mois-là);
- s'il y a une contradiction entre les réponses aux questions d'interview dépendantes, on devrait s'efforcer de la régler, autant durant l'interview (en approfondissant davantage) qu'au moyen de la vérification des réponses plus tard; cela est particulièrement important si la contradiction entre les réponses aux questions peut entraîner un effet de troncature; par exemple :
  - supposons que des répondants ont déclaré en janvier 1997 avoir reçu des prestations d'a.-e. en décembre 1996;
  - puis supposons qu'à l'interview suivante (en janvier 1998) ils ont contesté le fait d'avoir reçu des prestations d'a.-e. en décembre 1996 et déclaré n'en avoir reçu aucune en 1997; en cas de non-règlement de la contradiction entre les deux réponses, il semblerait qu'une période de prestations d'a.s. ait pris fin en décembre 1996 (ce qui entraîne un effet de troncature).

Pour ce qui est des ajustements et des imputations, étant donné qu'il y a sous-déclaration des prestations d'a.-e. (de même que d'a.s. et pour accident du travail—AT), il sera logique de se montrer plus généreux. En particulier, si un élément (l'interview de janvier, l'interview de mai ou la déclaration de revenu) prouve que des répondants ont reçu des prestations d'a.-e., on devrait alors supposer qu'ils ont reçu de telles prestations. On devrait imputer, en conséquence, le montant des prestations et la répartition mensuelle des prestations s'ils n'ont pas été fournis.

## 5.7 Conclusion

Il y a des pointes importantes au niveau du nombre de cessations en décembre et de débuts en janvier des périodes de prestations d'a.s. d'après les données de l'EDTR. Ces pointes semblent refléter l'existence d'un effet de troncature significatif. Voici certaines solutions possibles qu'on devrait envisager d'appliquer :

- À court terme, on pourrait apporter certains ajustements aux données. Dans le cas où une période de prestations d'a.-e., par exemple, semblerait débiter en janvier, si la personne concernée occupait toujours le même emploi en janvier, on pourrait repousser le début de cette période après la fin de sa période d'emploi.
- À long terme, on pourrait renforcer la question d'interview dépendante, comme il est suggéré ci-dessus. Cette suggestion contribuerait, si elle était appliquée, à réduire l'ampleur des pointes au niveau des cessations en décembre et des débuts en janvier des périodes de prestations.
- Compte tenu de l'ampleur de la sous-déclaration des prestations d'a.s. et des effets de troncature, il serait souhaitable à l'avenir de prendre également en considération l'idée d'élargir le concept du couplage des données non seulement aux données relatives à l'impôt sur le revenu, mais également aux dossiers d'a.-e. et aux dossiers provinciaux d'a.s.



## *Annexe : Résultats de l'analyse de régression logit*

- Nous avons utilisé deux échantillons différents : a) les débuts des périodes de prestations en 1996 et b) les cessations des périodes de prestations en 1996 également.
- La variable dépendante était le logit des débuts des périodes de prestations en janvier (1 si elles avaient débuté en janvier et zéro autrement) ou le logit des cessations des périodes de prestation en décembre (1 si elles avaient pris fin en décembre et zéro autrement).
- Les variables indépendantes sont indiquées à l'intérieur de l'encadré A.
- La statistique clé applicable à notre analyse est la statistique Sigma. Si Sigma est inférieur à 0,025, le coefficient correspondant diffère alors énormément de zéro au niveau de confiance de 95 %.
- Les résultats montrent que presque aucun des coefficients n'est significatif.

## **Encadré A : Explication des variables indépendantes logit**

|             |   |
|-------------|---|
| AGE96(0)    | De 16 à 24 ans (omise)                    |
| AGE96(1)    | De 25 à 44 ans                            |
| AGE96(2)    | De 45 à 64 ans                            |
| AGE96(3)    | 65 ans et plus                            |
| DISABS96(1) | Avait un handicap en 1996                 |
| HHSZ96(0)   | Taille du ménage 1 (omise)                |
| HHSZ96(1)   | Taille du ménage 2                        |
| HHSZ96(2)   | Taille du ménage 3                        |
| HHSZ96(3)   | Taille du ménage 4 et plus                |
| HLEVEG96(0) | Scolarité inconnue (omise)                |
| HLEVEG96(1) | Moins qu'une 9 <sup>e</sup> année         |
| HLEVEG96(2) | 9 <sup>e</sup> à la 13 <sup>e</sup> année |
| HLEVEG96(3) | Diplôme d'études secondaires              |
| HLEVEG96(4) | Études universitaires                     |
| HLEVEG96(5) | Diplôme autre qu'universitaire            |
| HLEVEG96(6) | Grade universitaire                       |
| MARST96(0)  | Marié/conjoint de fait (omise)            |
| MARST96(1)  | Séparé, divorcé, veuf                     |
| MARST96(2)  | N'a jamais été marié                      |
| PVRES96(0)  | Atlantique (omise)                        |
| PVRES96(1)  | Québec                                    |
| PVRES96(2)  | Ontario                                   |
| PVRES96(3)  | Prairies                                  |
| PVRES96(4)  | Colombie-Britannique                      |
| SEX96(1)    | Femme                                     |
| TTINC96(0)  | Moins de 15 000                           |
| TTINC96(1)  | De 15 000 à 24 999                        |
| TTINC96(2)  | De 25 000 à 39 999                        |
| TTINC96(3)  | De 40 000 à 59 999                        |
| TTINC96(4)  | De 60 000 à 79 999                        |
| TTINC96(5)  | 80 000 et plus                            |

# 1. DÉBUTS DES PÉRIODES DE PRESTATIONS D'A.S. EN JANVIER : PERSONNES AYANT REÇU DES PRESTATIONS

Nombre total de cas : 324 (non pondéré)  
 -2 Log du rapport de vraisemblance avant : 417,78547  
 -2 Log du rapport de vraisemblance après : 379,701

----- Variables de l'équation -----

| Variable    | B       | S.E.    | Wald   | df | Sig   | R      | Exp(B)   |
|-------------|---------|---------|--------|----|-------|--------|----------|
| AGE96       |         |         | 1,4820 | 3  | ,6864 | ,0000  |          |
| AGE96(1)    | -,1619  | ,3356   | ,2328  | 1  | ,6295 | ,0000  | ,8505    |
| AGE96(2)    | ,2761   | ,4711   | ,3435  | 1  | ,5578 | ,0000  | 1,3180   |
| AGE96(3)    | 5,5663  | 13,5194 | ,1695  | 1  | ,6805 | ,0000  | 261,4675 |
| DISABS96(1) | -,4249  | ,3191   | 1,7735 | 1  | ,1829 | ,0000  | ,6538    |
| HHSZ96      |         |         | 1,5075 | 3  | ,6805 | ,0000  |          |
| HHSZ96(1)   | -,4276  | ,4048   | 1,1157 | 1  | ,2909 | ,0000  | ,6521    |
| HHSZ96(2)   | -,0954  | ,4458   | ,0458  | 1  | ,8305 | ,0000  | ,9090    |
| HHSZ96(3)   | -,1246  | ,4887   | ,0649  | 1  | ,7988 | ,0000  | ,8829    |
| HLEVEG96    |         |         | 9,8809 | 6  | ,1298 | ,0000  |          |
| HLEVEG96(1) | -,6086  | 1,4320  | ,1806  | 1  | ,6708 | ,0000  | ,5441    |
| HLEVEG96(2) | -1,4841 | 1,4062  | 1,1138 | 1  | ,2913 | ,0000  | ,2267    |
| HLEVEG96(3) | -1,4629 | 1,4364  | 1,0372 | 1  | ,3085 | ,0000  | ,2316    |
| HLEVEG96(4) | -1,2259 | 1,4209  | ,7443  | 1  | ,3883 | ,0000  | ,2935    |
| HLEVEG96(5) | -1,5735 | 1,4238  | 1,2213 | 1  | ,2691 | ,0000  | ,2073    |
| HLEVEG96(6) | -3,1072 | 1,7254  | 3,2432 | 1  | ,0717 | -,0546 | ,0447    |
| MARST96     |         |         | 3,5751 | 2  | ,1674 | ,0000  |          |
| MARST96(1)  | -,7047  | ,3766   | 3,5008 | 1  | ,0613 | -,0599 | ,4943    |
| MARST96(2)  | -,4675  | ,3905   | 1,4330 | 1  | ,2313 | ,0000  | ,6266    |
| PVRES96     |         |         | 5,8580 | 4  | ,2100 | ,0000  |          |
| PVRES96(1)  | -,1062  | ,3744   | ,0805  | 1  | ,7767 | ,0000  | ,8992    |
| PVRES96(2)  | ,4439   | ,3692   | 1,4460 | 1  | ,2292 | ,0000  | 1,5588   |
| PVRES96(3)  | -,4904  | ,4103   | 1,4289 | 1  | ,2319 | ,0000  | ,6124    |
| PVRES96(4)  | ,3205   | ,4747   | ,4559  | 1  | ,4995 | ,0000  | 1,3779   |
| SEX96(1)    | ,3755   | ,2807   | 1,7895 | 1  | ,1810 | ,0000  | 1,4558   |
| TTINC96     |         |         | 5,0078 | 5  | ,4149 | ,0000  |          |
| TTINC96(1)  | ,1125   | ,3553   | ,1003  | 1  | ,7515 | ,0000  | 1,1191   |
| TTINC96(2)  | -,6057  | ,4662   | 1,6884 | 1  | ,1938 | ,0000  | ,5457    |
| TTINC96(3)  | ,1480   | ,6081   | ,0592  | 1  | ,8077 | ,0000  | 1,1595   |
| TTINC96(4)  | -1,2719 | ,9968   | 1,6281 | 1  | ,2020 | ,0000  | ,2803    |
| TTINC96(5)  | -1,1993 | 1,1460  | 1,0952 | 1  | ,2953 | ,0000  | ,3014    |
| Constante   | 1,4661  | 1,5104  | ,9422  | 1  | ,3317 |        |          |

B = coefficient de réflexion

S.E. = erreur-type

Wald = Wald

df = degré de liberté (nu)

Sig = niveau de signification

R = coefficient de corrélation

Exp(B) = Exp(B)

## 2. DÉBUTS DES PÉRIODES DE PRESTATIONS D'A.S. EN JANVIER : N'IMPORTE QUEL MEMBRE D'UNE FAMILLE AYANT REÇU DES PRESTATIONS

Nombre total de cas : 499 (non pondéré)  
 -2 Log du rapport de vraisemblance avant : 686,9415  
 -2 Log du rapport de vraisemblance après : 645,705

----- Variables de l'équation -----

| Variable    | B       | S.E.   | Wald    | df | Sig   | R      | Exp(B) |
|-------------|---------|--------|---------|----|-------|--------|--------|
| AGE96       |         |        | 3,3096  | 3  | ,3463 | ,0000  |        |
| AGE96(1)    | ,2702   | ,2640  | 1,0472  | 1  | ,3062 | ,0000  | 1,3102 |
| AGE96(2)    | ,5467   | ,3457  | 2,5012  | 1  | ,1138 | ,0270  | 1,7276 |
| AGE96(3)    | -,8506  | 1,2835 | ,4392   | 1  | ,5075 | ,0000  | ,4272  |
| DISABS96(1) | -,1702  | ,2468  | ,4757   | 1  | ,4904 | ,0000  | ,8435  |
| HHSZ96      |         |        | ,4428   | 3  | ,9313 | ,0000  |        |
| HHSZ96(1)   | -,0712  | ,3581  | ,0395   | 1  | ,8424 | ,0000  | ,9313  |
| HHSZ96(2)   | ,0917   | ,3931  | ,0544   | 1  | ,8156 | ,0000  | 1,0960 |
| HHSZ96(3)   | -,0606  | ,4163  | ,0212   | 1  | ,8843 | ,0000  | ,9412  |
| HLEVEG96    |         |        | 7,9068  | 6  | ,2450 | ,0000  |        |
| HLEVEG96(1) | -,8383  | ,9213  | ,8278   | 1  | ,3629 | ,0000  | ,4325  |
| HLEVEG96(2) | -1,0096 | ,8966  | 1,2679  | 1  | ,2602 | ,0000  | ,3643  |
| HLEVEG96(3) | -1,2579 | ,9142  | 1,8932  | 1  | ,1688 | ,0000  | ,2842  |
| HLEVEG96(4) | -1,4322 | ,9048  | 2,5054  | 1  | ,1135 | -,0271 | ,2388  |
| HLEVEG96(5) | -1,2324 | ,8917  | 1,9104  | 1  | ,1669 | ,0000  | ,2916  |
| HLEVEG96(6) | -2,0237 | 1,0363 | 3,8136  | 1  | ,0508 | -,0514 | ,1322  |
| MARST96     |         |        | 3,2390  | 2  | ,1980 | ,0000  |        |
| MARST96(1)  | -,2972  | ,2693  | 1,2177  | 1  | ,2698 | ,0000  | ,7429  |
| MARST96(2)  | ,2384   | ,2863  | ,6932   | 1  | ,4051 | ,0000  | 1,2692 |
| PVRES96     |         |        | 9,2958  | 4  | ,0541 | ,0434  |        |
| PVRES96(1)  | -,4066  | ,2772  | 2,1512  | 1  | ,1425 | -,0148 | ,6659  |
| PVRES96(2)  | -,3464  | ,2747  | 1,5899  | 1  | ,2073 | ,0000  | ,7072  |
| PVRES96(3)  | -,8667  | ,3024  | 8,2147  | 1  | ,0042 | -,0951 | ,4203  |
| PVRES96(4)  | -,6998  | ,3709  | 3,5590  | 1  | ,0592 | -,0476 | ,4967  |
| SEX96(1)    | -,0736  | ,2009  | ,1340   | 1  | ,7143 | ,0000  | ,9291  |
| TTINC96     |         |        | 13,1872 | 5  | ,0217 | ,0681  |        |
| TTINC96(1)  | ,5235   | ,2876  | 3,3124  | 1  | ,0688 | ,0437  | 1,6879 |
| TTINC96(2)  | ,2196   | ,3220  | ,4649   | 1  | ,4953 | ,0000  | 1,2455 |
| TTINC96(3)  | ,8710   | ,3993  | 4,7584  | 1  | ,0292 | ,0634  | 2,3892 |
| TTINC96(4)  | ,0510   | ,5010  | ,0104   | 1  | ,9189 | ,0000  | 1,0524 |
| TTINC96(5)  | -,9309  | ,5725  | 2,6440  | 1  | ,1039 | -,0306 | ,3942  |
| Constante   | 1,0778  | 1,0165 | 1,1243  | 1  | ,2890 |        |        |

### 3. CESSATIONS DES PÉRIODES DE PRESTATIONS D'A.S. EN JANVIER : PERSONNES AYANT REÇU DES PRESTATIONS

Nombre total de cas : 361 (non pondéré)  
 -2 Log du rapport de vraisemblance avant : 478,28258  
 -2 Log du rapport de vraisemblance après : 428,261

----- Variables de l'équation -----

| Variable    | B       | S.E.   | Wald   | df | Sig   | R      | Exp(B) |
|-------------|---------|--------|--------|----|-------|--------|--------|
| AGE96       |         |        | 9,2495 | 3  | ,0262 | ,0824  |        |
| AGE96(1)    | ,2058   | ,3243  | ,4027  | 1  | ,5257 | ,0000  | 1,2285 |
| AGE96(2)    | ,8457   | ,4185  | 4,0837 | 1  | ,0433 | ,0660  | 2,3295 |
| AGE96(3)    | -1,8621 | 1,1213 | 2,7580 | 1  | ,0968 | -,0398 | ,1553  |
| DISABS96(1) | -,6185  | ,2946  | 4,4082 | 1  | ,0358 | -,0710 | ,5387  |
| HHSZ96      |         |        | 3,6277 | 3  | ,3046 | ,0000  |        |
| HHSZ96(1)   | -,2750  | ,4046  | ,4618  | 1  | ,4968 | ,0000  | ,7596  |
| HHSZ96(2)   | -,1235  | ,4647  | ,0706  | 1  | ,7904 | ,0000  | ,8838  |
| HHSZ96(3)   | ,3513   | ,4510  | ,6069  | 1  | ,4360 | ,0000  | 1,4210 |
| HLEVEG96    |         |        | 8,4526 | 6  | ,2068 | ,0000  |        |
| HLEVEG96(1) | ,0496   | 1,1489 | ,0019  | 1  | ,9656 | ,0000  | 1,0509 |
| HLEVEG96(2) | -,0607  | 1,1124 | ,0030  | 1  | ,9565 | ,0000  | ,9411  |
| HLEVEG96(3) | -,3133  | 1,1416 | ,0753  | 1  | ,7838 | ,0000  | ,7310  |
| HLEVEG96(4) | -,7169  | 1,1271 | ,4045  | 1  | ,5248 | ,0000  | ,4883  |
| HLEVEG96(5) | -,7583  | 1,1103 | ,4664  | 1  | ,4946 | ,0000  | ,4685  |
| HLEVEG96(6) | -1,2138 | 1,2902 | ,8851  | 1  | ,3468 | ,0000  | ,2971  |
| MARST96     |         |        | 3,9462 | 2  | ,1390 | ,0000  |        |
| MARST96(1)  | -,6370  | ,3305  | 3,7145 | 1  | ,0539 | -,0599 | ,5289  |
| MARST96(2)  | -,4351  | ,3474  | 1,5679 | 1  | ,2105 | ,0000  | ,6472  |
| PVRES96     |         |        | 1,3385 | 4  | ,8548 | ,0000  |        |
| PVRES96(1)  | -,0660  | ,3664  | ,0325  | 1  | ,8570 | ,0000  | ,9361  |
| PVRES96(2)  | -,0382  | ,3505  | ,0119  | 1  | ,9132 | ,0000  | ,9625  |
| PVRES96(3)  | ,0221   | ,3951  | ,0031  | 1  | ,9554 | ,0000  | 1,0223 |
| PVRES96(4)  | -,5178  | ,4986  | 1,0785 | 1  | ,2990 | ,0000  | ,5958  |
| SEX96(1)    | ,4380   | ,2662  | 2,7080 | 1  | ,0998 | ,0385  | 1,5497 |
| TTINC96     |         |        | 5,1161 | 5  | ,4019 | ,0000  |        |
| TTINC96(1)  | -,1719  | ,3356  | ,2624  | 1  | ,6085 | ,0000  | ,8420  |
| TTINC96(2)  | -,4787  | ,3964  | 1,4583 | 1  | ,2272 | ,0000  | ,6196  |
| TTINC96(3)  | -,8369  | ,5397  | 2,4044 | 1  | ,1210 | -,0291 | ,4331  |
| TTINC96(4)  | -,2245  | ,7193  | ,0974  | 1  | ,7549 | ,0000  | ,7989  |
| TTINC96(5)  | -1,9688 | 1,1876 | 2,7483 | 1  | ,0974 | -,0396 | ,1396  |
| Constante   | ,4539   | 1,2667 | ,1284  | 1  | ,7201 |        |        |

#### 4. CESSATIONS DES PÉRIODES DE PRESTATIONS D'A.S. EN JANVIER : N'IMPORTE QUEL MEMBRE D'UNE FAMILLE AYANT REÇU DES PRESTATIONS

Nombre total de cas : 528 (non pondéré)  
 -2 Log du rapport de vraisemblance avant : 703,51768  
 -2 Log du rapport de vraisemblance après : 669,977

----- Variables de l'équation -----

| Variable    | B       | S.E.   | Wald    | df | Sig   | R      | Exp(B) |
|-------------|---------|--------|---------|----|-------|--------|--------|
| AGE96       |         |        | 6,7790  | 3  | ,0793 | ,0333  |        |
| AGE96(1)    | ,0582   | ,2744  | ,0450   | 1  | ,8321 | ,0000  | 1,0599 |
| AGE96(2)    | ,6692   | ,3432  | 3,8025  | 1  | ,0512 | ,0506  | 1,9526 |
| AGE96(3)    | -,3399  | ,7517  | ,2045   | 1  | ,6511 | ,0000  | ,7118  |
| DISABS96(1) | ,2933   | ,2565  | 1,3077  | 1  | ,2528 | ,0000  | 1,3409 |
| HHSZ96      |         |        | 11,1526 | 3  | ,0109 | ,0856  |        |
| HHSZ96(1)   | -,8945  | ,3289  | 7,3976  | 1  | ,0065 | -,0876 | ,4088  |
| HHSZ96(2)   | -,2883  | ,3617  | ,6353   | 1  | ,4254 | ,0000  | ,7495  |
| HHSZ96(3)   | -,8200  | ,3726  | 4,8422  | 1  | ,0278 | -,0636 | ,4404  |
| HLEVEG96    |         |        | 6,2545  | 6  | ,3953 | ,0000  |        |
| HLEVEG96(1) | -1,8305 | 1,2821 | 2,0384  | 1  | ,1534 | -,0074 | ,1603  |
| HLEVEG96(2) | -1,3950 | 1,2559 | 1,2338  | 1  | ,2667 | ,0000  | ,2478  |
| HLEVEG96(3) | -1,2452 | 1,2671 | ,9658   | 1  | ,3257 | ,0000  | ,2879  |
| HLEVEG96(4) | -1,8097 | 1,2632 | 2,0525  | 1  | ,1520 | -,0086 | ,1637  |
| HLEVEG96(5) | -1,4013 | 1,2565 | 1,2436  | 1  | ,2648 | ,0000  | ,2463  |
| HLEVEG96(6) | -1,7158 | 1,4395 | 1,4206  | 1  | ,2333 | ,0000  | ,1798  |
| MARST96     |         |        | ,7445   | 2  | ,6892 | ,0000  |        |
| MARST96(1)  | -,2283  | ,2657  | ,7383   | 1  | ,3902 | ,0000  | ,7959  |
| MARST96(2)  | -,1238  | ,2919  | ,1799   | 1  | ,6715 | ,0000  | ,8835  |
| PVRES96     |         |        | 5,0751  | 4  | ,2797 | ,0000  |        |
| PVRES96(1)  | -,0602  | ,2870  | ,0440   | 1  | ,8338 | ,0000  | ,9416  |
| PVRES96(2)  | ,4506   | ,2763  | 2,6599  | 1  | ,1029 | ,0306  | 1,5692 |
| PVRES96(3)  | -,0319  | ,3273  | ,0095   | 1  | ,9223 | ,0000  | ,9686  |
| PVRES96(4)  | ,2811   | ,3602  | ,6088   | 1  | ,4352 | ,0000  | 1,3246 |
| SEX96(1)    | -,0051  | ,2013  | ,0006   | 1  | ,9798 | ,0000  | ,9949  |
| TTINC96     |         |        | 1,5034  | 5  | ,9127 | ,0000  |        |
| TTINC96(1)  | -,0640  | ,2847  | ,0505   | 1  | ,8222 | ,0000  | ,9380  |
| TTINC96(2)  | ,1874   | ,3123  | ,3601   | 1  | ,5485 | ,0000  | 1,2061 |
| TTINC96(3)  | ,2585   | ,3791  | ,4651   | 1  | ,4952 | ,0000  | 1,2950 |
| TTINC96(4)  | ,1701   | ,5820  | ,0854   | 1  | ,7701 | ,0000  | 1,1854 |
| TTINC96(5)  | -,1181  | ,6048  | ,0381   | 1  | ,8452 | ,0000  | ,8886  |
| Constante   | 1,0779  | 1,3418 | ,6453   | 1  | ,4218 |        |        |

## *Publications connexes de Statistique Canada*

### Questionnaires

Aspects généraux de l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Préparé par Mylène Lavigne (Division des méthodes d'enquêtes sociales) et Sylvie Michaud (Division des méthodes d'enquêtes sociales), mars 1998 (n° 98-05 au catalogue).

Questionnaire d'interview préliminaire de 1998. Préparé par Ruth Dibbs (Division des enquêtes ménages), Debbie Lutz (Division des enquêtes ménages), et Willo Wallace (Division des enquêtes ménages), février 1998 (n° 98-04 au catalogue).

« Questionnaire » de l'interview sur le travail pour l'EDTR - janvier 1998. Préparé par Ruth Dibbs (Division des enquêtes ménages), Debbie Lutz (Division des enquêtes ménages), et Willo Wallace (Division des enquêtes ménages), février 1998 (n° 98-03 au catalogue).

Le questionnaire et les procédures de collecte des données sur le revenu de l'EDTR - mai 1998. Préparé par Judy Sauvé (Division des enquêtes ménages), Debbie Lutz (Division des enquêtes ménages), Anne Palmer (Division des enquêtes ménages), et Willo Wallace (Division des enquêtes ménages), avril 1998 (n° 98-06 au catalogue)

### Rapports analytiques

Problèmes de mesure liés aux prestations d'assurance-chômage. Préparé par Alison Hale (Division des enquêtes ménages), Chantal Grondin (Division des méthodes d'enquêtes sociales), Sylvie Michaud (Division des méthodes d'enquêtes sociales), octobre 1994 (n° 94-17 au catalogue).

Interview avec rétro-information : répercussion sur la remémoration et les changements de situation vis-à-vis de l'activité. Préparé par Alison Hale (Division des enquêtes ménages) et Sylvie Michaud (Division des méthodes d'enquêtes sociales), mars 1995 (n° 95-06 au catalogue).

Impact du contrôle et de l'imputation sur les estimations du revenu : une étude de cas. Préparé par Maryanne Webber (Division de la statistique du revenu) et Cathy Cotton (Division de la statistique du revenu), mai 1998 (n° 98-12 au catalogue).

L'effet de lisière dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Préparé par Cathy Cotton (Division de la statistique du revenu) et Phil Giles (Division de la statistique du revenu), novembre 1998 (n° 98-18 au catalogue).

D'une enquête à l'autre : une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR, 1989-1997. Préparé par Cotton, Cathy, janvier 2000 (n° 75F0002MIE - 00-02 au catalogue).